

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

DOCUMENT PRÉPARÉ
POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC

Avril 2003



Québec 

LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJÉTÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR

DOCUMENT POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC

AVRIL 2003

Environnement
Québec 

RÉALISATION

Supervision et coordination : Vincent Gerardin et Léopold Gaudreau

Rédaction : Geneviève Brunet

Support scientifique : Frédéric Poisson

Géomatique et cartographie : Sophie Benoît et Yves Lachance

Révision linguistique : Isabelle Brochu

Avec la collaboration du ministère des Ressources naturelles du Québec et de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Crédits photographiques : Ministère de l'Environnement : André Boisclair et Vincent Gerardin

Référence à citer :

Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 2003. *La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur. Document préparé pour la consultation du public.* Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement; direction du patrimoine écologique et du développement durable. 59 pages.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE.....	II
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	3
1. TERRITOIRE.....	5
1.1. RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES SUR LA CÔTE-NORD	5
1.2. LOCALISATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR.....	6
1.3. ACCÈS À LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR.....	8
1.4. POPULATION, HISTOIRE, USAGES ET PROJETS	9
2. ÉCOLOGIE, ÉCOSYSTÈMES ET ÉLÉMENTS REMARQUABLES	19
2.1. CADRE ÉCOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE	19
2.2. GÉOLOGIE	21
2.3. RELIEF.....	23
2.4. GÉOMORPHOLOGIE.....	25
2.5. HYDROGRAPHIE	26
2.6. CLIMAT	28
2.7. COUVERT VÉGÉTAL	31
2.8. FAUNE.....	33
DEUXIÈME PARTIE : CADRE DE PROTECTION ET DE GESTION.....	35
3. CADRE DE PROTECTION ET DE GESTION.....	37
3.1. CONCEPT D' AIRE PROTÉGÉE	37
3.2. APPOINT AU RÉSEAU DU QUÉBEC	38
3.3. VISION DE LA CONSERVATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ- LEVASSEUR	40
3.4. VISION DE LA GESTION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ- LEVASSEUR	43
4. MOYENS DE CONSERVATION ET DE GESTION.....	45
4.1. RÉGIME DES ACTIVITÉS INNUES	45
4.2. RÉGIME GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	45
4.3. ÉTABLISSEMENT DE CONDITIONS PARTICULIÈRES	46
4.4. ZONAGE DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR	47
4.5. STATUT LÉGAL PERMANENT, DÉNOMINATION ET CATÉGORIE DE L'UICN	48
4.6. PROCESSUS DE GESTION APPROPRIÉE POUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ- LEVASSEUR	48
BIBLIOGRAPHIE	53
SOURCES CARTOGRAPHIQUES	57
ANNEXE 1 : DÉFINITION DES CATÉGORIES DE L'UICN	59

NOTE

Le présent document porte sur *l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur*, telle que décrétée par le gouvernement du Québec le 29 mai 2002. En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L. Q., 2002, c. 74) sanctionnée le 19 décembre 2002, cette aire sera décrétée *réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur* le 19 juin 2003. Afin de simplifier le présent document, cette aire protégée projetée sera appelée *réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur* tout au long du document.

D'autre part, le présent document ne prétend pas répondre à toutes les questions qui peuvent ou pourront se poser, puisque cette consultation est la première du genre à se tenir. En ce sens, cette consultation jouera un rôle important dans l'évolution de la réflexion du ministère de l'Environnement.

INTRODUCTION

En juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait deux grandes orientations stratégiques, à savoir : a) constituer, pour 2005, un réseau d'aires protégées qui couvrirait 8 % de son territoire et b) s'assurer que ce réseau soit représentatif de sa diversité biologique. L'analyse de cette représentativité repose sur le cadre écologique de référence du ministère de l'Environnement dont la province naturelle est le premier niveau d'analyse¹. Les aires protégées établies au Québec couvraient environ 2,9 % de la superficie du territoire québécois.

En mai 2002, le gouvernement du Québec adoptait un plan d'action stratégique (2002-2005) qui précisait les façons d'atteindre ces orientations. Le Conseil des ministres confiait alors au ministre de l'Environnement la coordination de ce dossier, en collaboration avec, notamment, le ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec et le ministre des Ressources naturelles. Par la même occasion, le gouvernement du Québec créait onze réserves d'aires protégées pour la Côte-Nord et s'engageait à créer sur cinq ans six projets de parcs au nord du 50^e parallèle, augmentant ainsi la superficie protégée au Québec à 4,85 %.

Le 18 décembre 2002, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L. Q., 2002, c. 74). Cette loi permet, entre autres, au ministre de l'Environnement de conférer à certains territoires, avec l'approbation du gouvernement, un statut de conservation soit de réserve de biodiversité, de réserve aquatique, de paysage humanisé ou de réserve écologique et de reconnaître des réserves naturelles en milieu privé. Cette loi prévoit aussi que le ministre doit consulter le public avant qu'un statut permanent de protection ne soit accordé à un territoire. Les onze territoires mis en réserve à des fins d'aires protégées sur la Côte-Nord avant la date de sanction de cette loi (19 décembre 2002) sont soumis à cette règle relative aux consultations du public en vertu de l'article 90.

Le présent document porte sur l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur telle que nommée en annexe de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Le contenu de ce texte fait l'objet d'une consultation du public organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ce texte et les opinions émises lors de la consultation serviront de base à la rédaction du plan de conservation de cette aire protégée en vue d'assurer le respect des principes et objectifs de conservation de la biodiversité par la mise en place de mesures de protection et de gestion adéquates. Le ministre de l'Environnement pourra alors proposer au gouvernement, pour approbation,

¹ <http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/>

un statut permanent de protection pour ce territoire, accompagné de son plan de conservation.

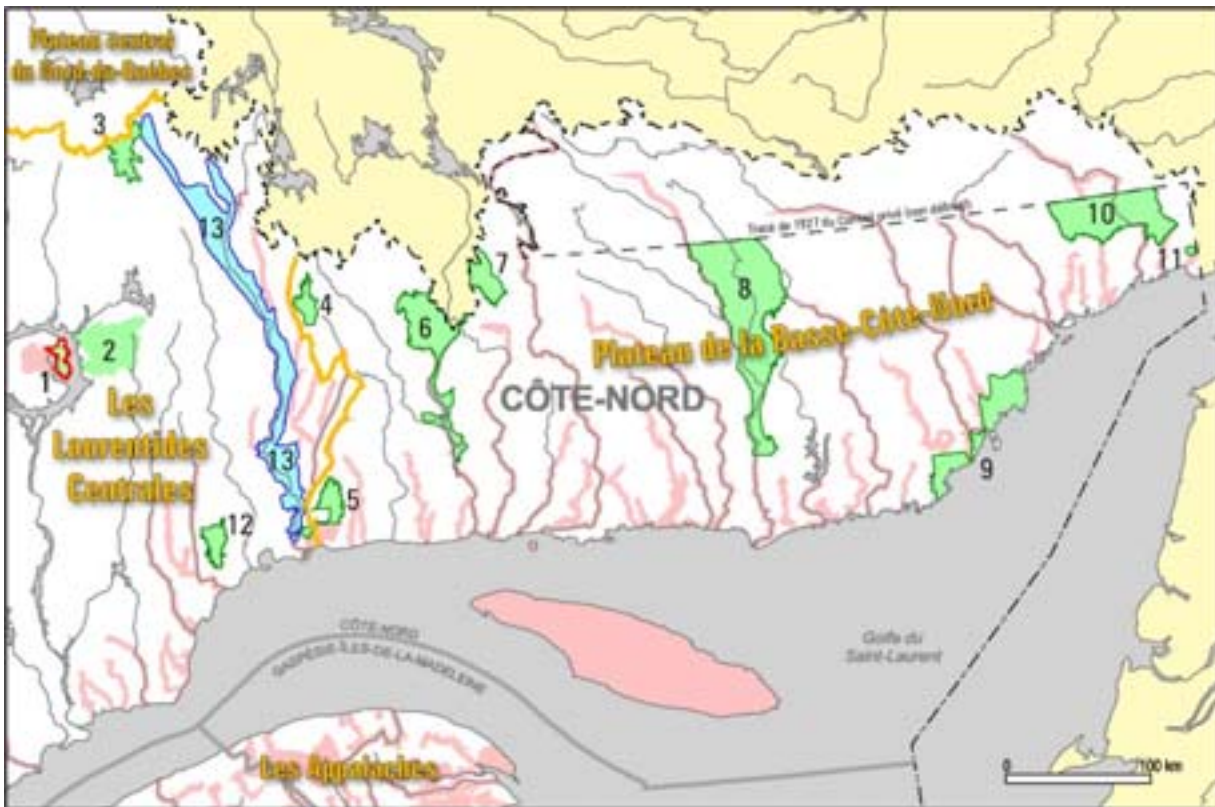
Le présent document est divisé en deux parties. La première décrit le territoire dans ses composantes territoriales, administratives, historiques et sociales (chapitre 1) et écologiques (chapitre 2). La seconde porte spécifiquement sur le cadre de protection et de gestion (chapitre 3) et les moyens de conservation et de gestion du milieu (chapitre 4).

PREMIÈRE PARTIE : DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1. TERRITOIRE

1.1. Réseau des aires protégées sur la Côte-Nord

Depuis juillet 2002, la superficie des territoires protégés dans la région de la Côte-Nord a sensiblement augmenté. Les deux provinces naturelles qui couvrent cette région, soit les Laurentides centrales et le plateau de la Basse-Côte-Nord, comportent des aires protégées qui représentent respectivement 4,2 % et 8,9 % de leur superficie. La superficie protégée compte pour plus de 6 % de la section continentale de la région administrative. On y trouve douze réserves de biodiversité projetées et une réserve aquatique projetée, en plus d'autres aires créées antérieurement. Cet important réseau régional protège une grande diversité d'écosystèmes terrestres et aquatiques permettant d'envisager une mise en valeur centrée sur l'éducation, le plein air et l'écotourisme.



Réserves de biodiversité projetées :

	Sup. km ²
1 <u>Île René-Levasseur</u>	190
2 Monts Groulx	1 319
3 Lac Gensart	474
4 Lac Bright Sand	278
5 Matamec	413
6 Massif des lacs Belmont et Magpie	1 575
7 Buttes du lac aux Sauterelles	481
8 Vallée de la rivière Natashquan	4 089
9 Côte d'Harrington Harbour	1 349

	Sup. km ²
10 Basses collines du lac Guernesé	2 029
11 Collines de Brador	32
12 Lac Pasteur	310

Réserve aquatique projetée :

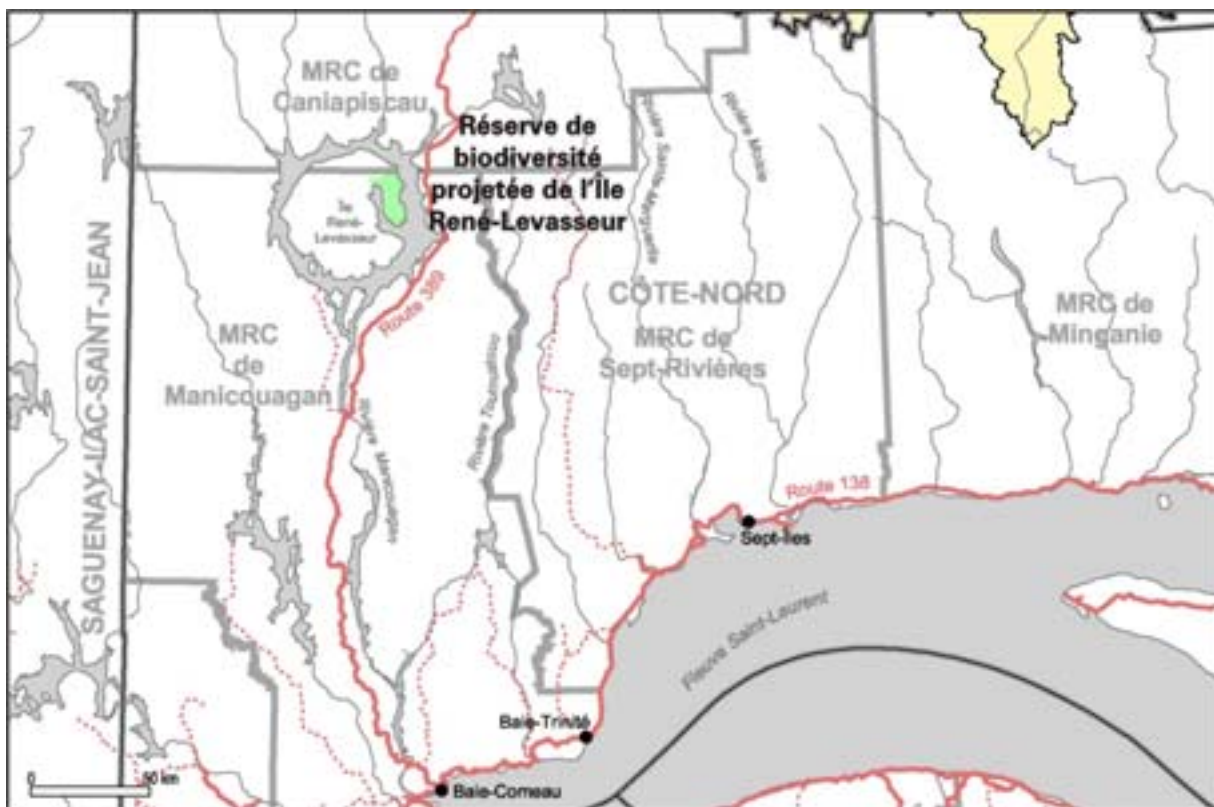
13 Rivière Moisie	3 898
-------------------	-------

Autres aires protégées

1.2. Localisation de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur est située sur la Côte-Nord, plus précisément dans la partie est de l'île René-Levasseur, à environ 330 km au nord de Baie-Comeau. La superficie totale de l'île est d'environ 2 020 km².

Une petite partie de la réserve de biodiversité projetée est située dans le territoire non organisé de la municipalité régionale de comté (MRC) de Caniapiscau (5,5 %), alors que la majorité du territoire est située dans celui de la MRC de Manicouagan. La réserve de biodiversité projetée occupe la totalité de la presqu'île située à l'est de la baie Memory. Lors de sa mise en réserve, elle couvrait une superficie d'environ 190 km², soit près de 10 % de l'île René-Levasseur. Les limites ont été modifiées en février 2003 afin que le découpage tienne compte des éléments géographiquement identifiables sur le terrain. La superficie proposée est maintenant de 204 km².



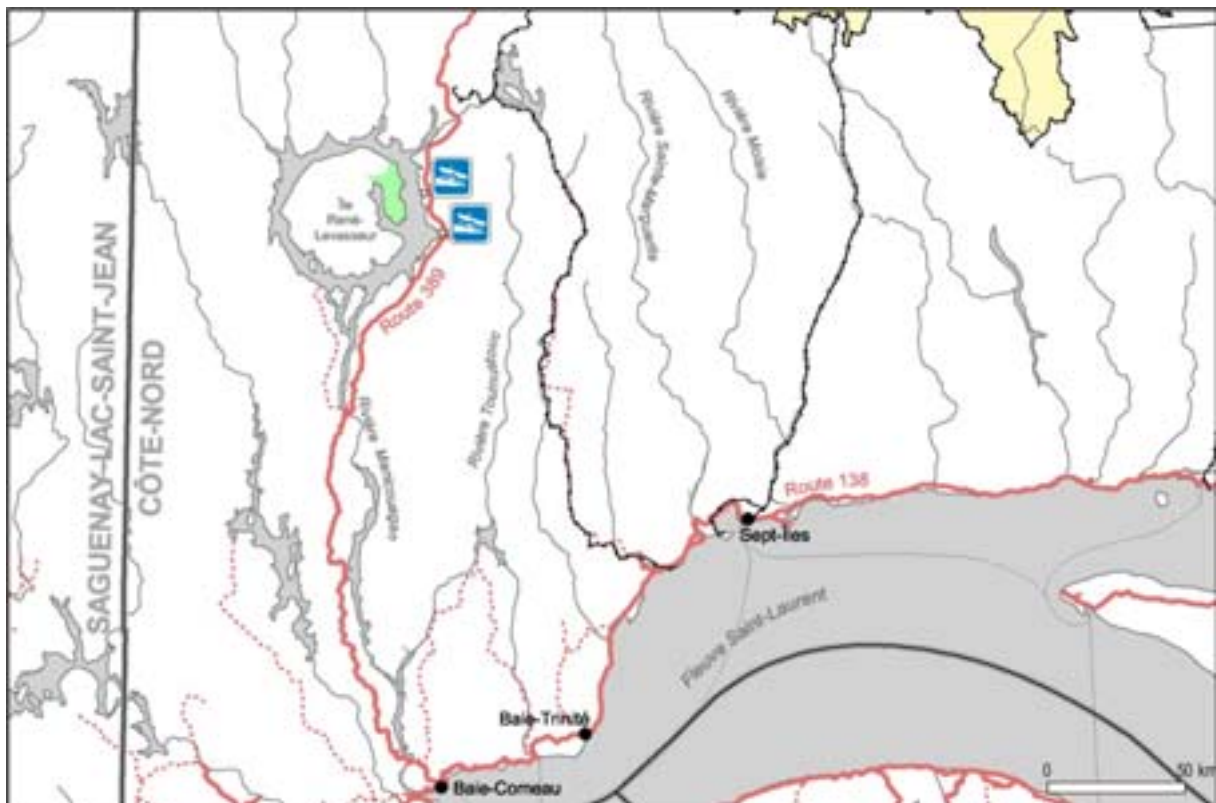
Les limites ouest, sud et est de la réserve de biodiversité projetée suivent la cote de retenue des eaux de 360 m du réservoir Manicouagan - cote retenue pour la délimitation de la réserve écologique Louis-Babel. La limite nord consiste en une ligne transversale courbe qui part de la rive nord de l'île, longe la pointe du lac Beau-Pierre et rejoint le lac Iris, situé à la limite de la réserve écologique Louis-Babel.



1.3. Accès à la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

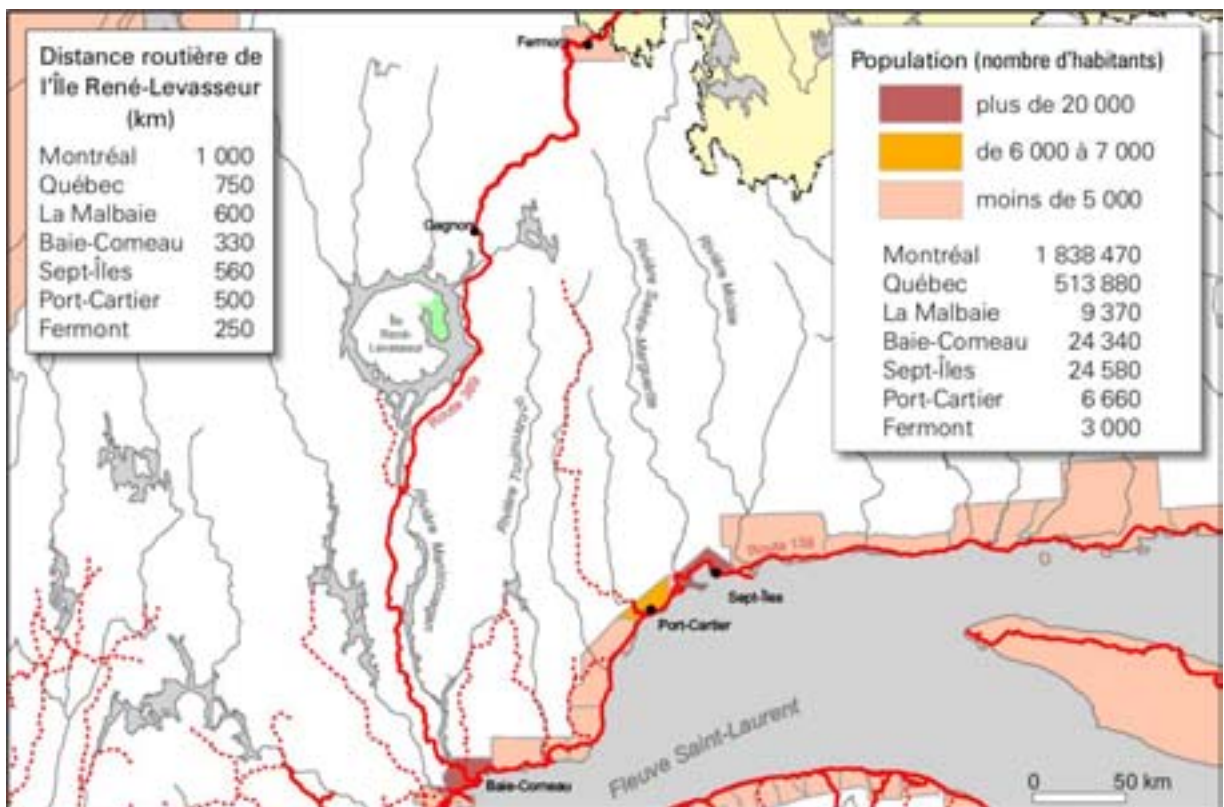
Il n'y a pas d'accès terrestre à l'île René-Levasseur. Il est cependant possible d'emprunter la route 389 jusqu'au réservoir Manicouagan et d'utiliser une des rampes de mise à l'eau offertes par la Pourvoirie du prospecteur et le Relais Gabriel pour accéder à l'île en bateau. De plus, certains lacs sont assez grands pour permettre l'amerrissage d'hydravions.

La compagnie forestière Kruger inc. devrait construire prochainement une rampe d'accostage du côté sud-ouest du réservoir et une autre sur l'île. Ces rampes permettront aux camions transportant le bois récolté sur l'île de circuler par barge, d'une rive à l'autre. La compagnie prévoit également installer deux quais flottants, l'un pour son propre usage et l'autre d'utilité publique. D'ici quelques années, ces infrastructures auxquelles se connectera un dense réseau routier forestier devrait donner accès aux secteurs d'exploitation forestière adjacents à la réserve de biodiversité projetée.



1.4. Population, histoire, usages et projets

Un peu moins de 60 000 habitants composent les bassins de population les plus proches de la réserve de biodiversité projetée. Les deux villes les plus importantes sont Baie-Comeau et Sept-Îles, situées sur le bord du Saint-Laurent. À 250 km au nord de l'île René-Levasseur, à la frontière du Labrador, se trouve la ville de Fermont. Plus près, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de l'île, l'ancienne ville de Gagnon, fermée en 1985, témoigne encore, avec ses rues asphaltées et ses trottoirs, d'une habitation passée.



BREF HISTORIQUE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR

L'île René-Levasseur a été créée lors de la mise en eau du barrage Daniel-Johnson en 1968. Avant cette date, le niveau d'eau était beaucoup plus bas et l'astrolème était entouré de deux lacs en forme de demi-lune, soit le lac Mouchalagane, à l'ouest, et le lac Manicouagan, à l'est. L'île a été nommée en l'honneur de René Levasseur, ingénieur et directeur du chantier de Manic-5, décédé quelques jours avant l'inauguration officielle du barrage Daniel-Johnson.

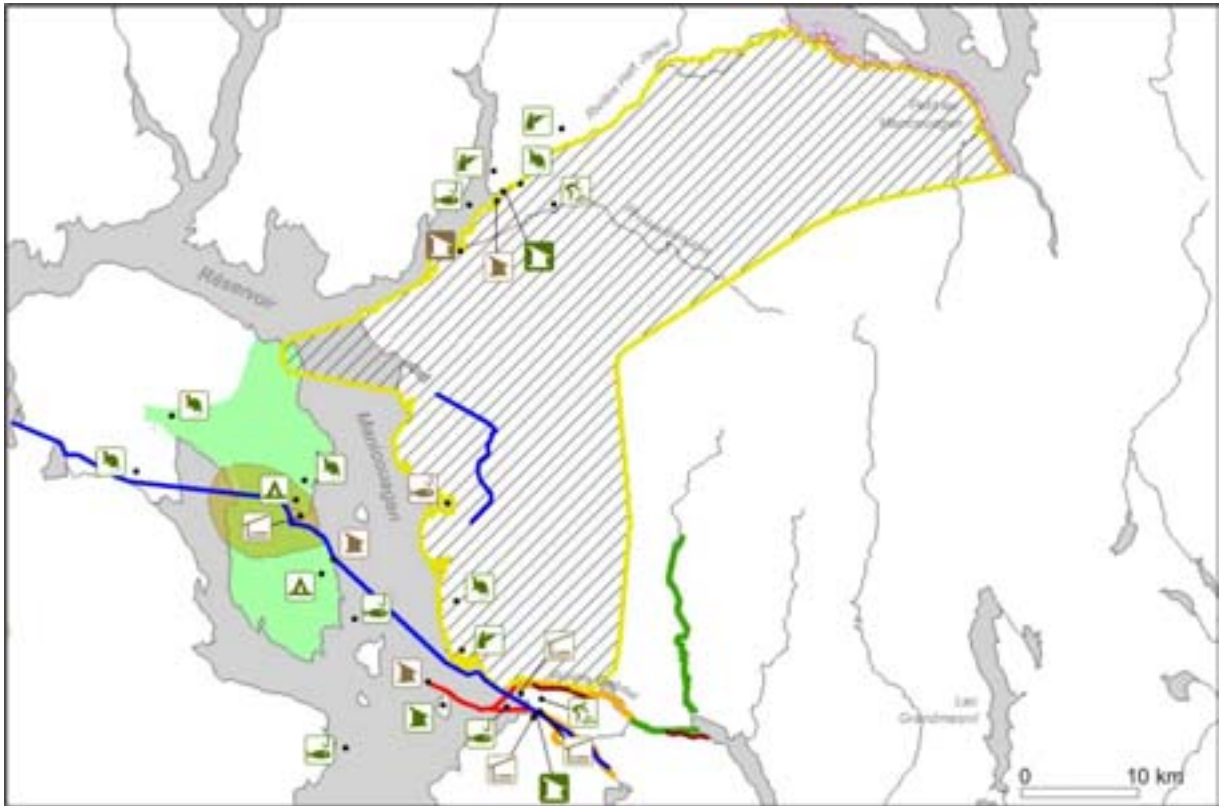
HISTORIQUE ET USAGES PAR LES COMMUNAUTÉS INNUES

Les Innus² utilisaient ce territoire pour la chasse, le piégeage et la pêche bien avant l'arrivée des Européens (Frenette, 1983). Une étude soumise au Conseil Attikamek-Montagnais indique qu'avant la construction du barrage hydroélectrique Manic-5 les Innus remontaient la rivière Manicouagan en canot pour atteindre l'ancien lac Manicouagan (Frenette, *op. cit.*). Ils avaient installé un camp principal sur le bord du lac Manicouagan, tout près de la rivière Gabriel, et traversaient le lac vers le milieu de la presqu'île pour rejoindre deux campements secondaires (Charest, 2001). Ils avaient alors plusieurs secteurs de piégeage et utilisaient le lac Manicouagan pour la pêche.

Vers la fin des années 1950, les Innus avaient grandement réduit la fréquence de leurs déplacements à l'intérieur de ce territoire, lorsque la valeur de la fourrure a diminué brutalement. De plus, à la suite de la mise en eau du barrage Daniel-Johnson à la fin des années 1960, il ne leur a plus été possible de remonter la rivière Manicouagan en canot, ce qui a eu pour effet d'augmenter les coûts de déplacement et de transport vers ce territoire. Cette mise en eau a aussi eu pour conséquence d'inonder certains campements où étaient entreposés leurs équipements de chasse et de piégeage.

² Dénomination récente des peuples montagnais.

Utilisation et occupation du territoire par les Innus de Betsiamites



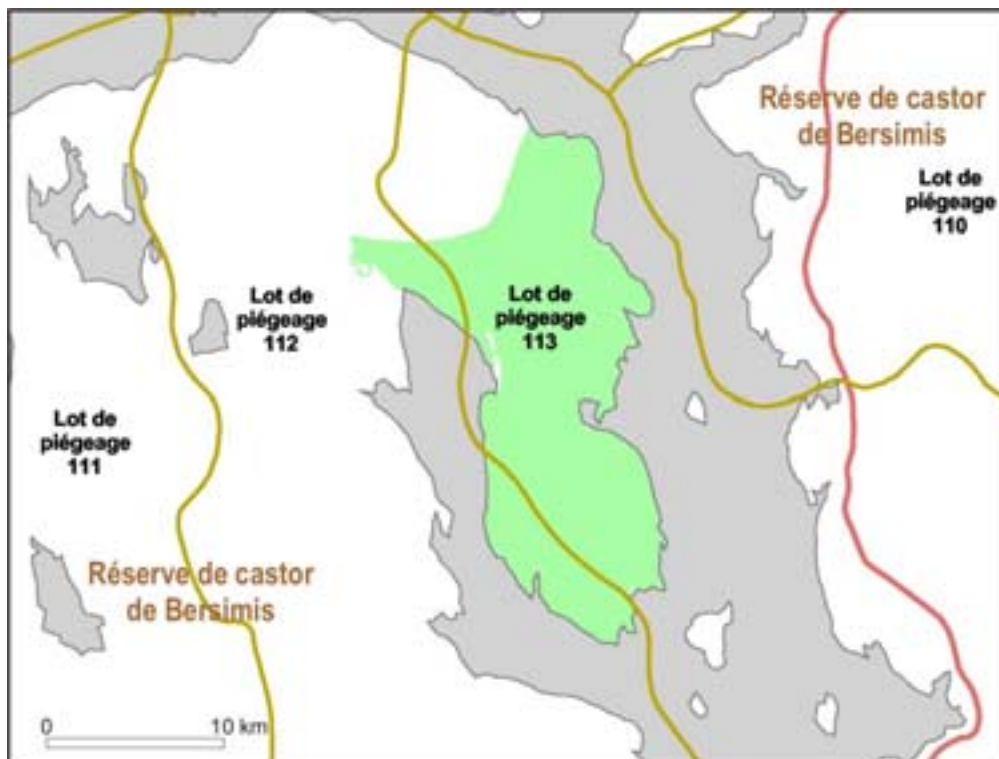
Source : Charest, 2001

- Itinéraire
- Navigation
- Portage
- Portage
- Campement ancien
- Campement principal
- Campement secondaire
- Chasse
- Cueillette de fruits
- Pêche
- Piégeage
- Secteur d'activités

Source : Services territoriaux de Betsiamites
(projet Innu Aitun)

- Ancienne ligne de trappage
- Ligne de trappage
- Portage
- Campement ancien
- Campement
- Campement principal
- Pêche
- Zone de chasse et piégeage

Lors de la création de la réserve de castor de Bersimis, au début des années 1950, les Innus de Betsiamites ont obtenu l'exclusivité de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure. Les réserves de castor ont été créées afin de permettre aux populations de castor de se reconstituer, à la suite d'une baisse importante de cette espèce. L'établissement des réserves de castor a amené la création des lots de piégeage. Dans la réserve de biodiversité projetée, on trouve les lots 112 et 113 qui sont utilisés pour la chasse, la pêche et le piégeage par des familles innues de Betsiamites (les St-Onge) (Charest, *op.cit.*).



Ce territoire fait parti du Nitassinan, « notre territoire », de la communauté de Betsiamites, tel que reconnu par l'entente de principe intervenue entre les négociateurs des Innus de Mamuitum, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada (Premières nations de Mamuitum et Nutashkuan, gouvernement du Québec et gouvernement du Canada, 2002).

**USAGES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE EN DEHORS DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ
PROJETÉE**

Le territoire et les ressources autour de la réserve de biodiversité projetée font l'objet d'une certaine utilisation. Les divers usages actuels et à venir pourraient avoir des effets importants sur la gestion des deux aires protégées de l'île, soit par leur incidence potentiel sur la biodiversité (sur la dynamique des populations animales ou sur les paysages, surtout au regard de la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx) et par le libre accès au territoire.

L'industrie forestière est et sera certainement un acteur majeur, ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur spatiale de ses interventions. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) touchent toute l'île René-Levasseur, une portion de près de cinquante kilomètres au nord et le territoire sud jusqu'au Saint-Laurent. Du côté minier, quelques titres miniers (claims) se trouvent au sud de la réserve écologique Louis-Babel et au nord de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur.

La chasse, la pêche et le piégeage sont pratiqués à peu près partout dans la région. Ainsi, la limite de la réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles s'arrête à environ 50 km au sud-est de l'île René-Levasseur. La zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Matimek se trouve tout près et une pourvoirie à droits exclusifs est située tout près du barrage Manic-5, au lac Berté. Le bassin versant de la rivière Manicouagan est majoritairement composé de territoires publics libres où la chasse et la pêche peuvent être pratiquées.

À l'est du réservoir Manicouagan, on trouve cinq pourvoiries sans droits exclusifs, soit le Relais Gabriel, la Pourvoirie Boréal 51 enr., les Expéditions Manic-cinq Ltée, la Pourvoirie du prospecteur et la pourvoirie Hébergement Manook des Monts Groulx. On y chasse l'orignal, l'ours noir, le lagopède et on y pêche le brochet, le corégone, l'omble chevalier, la ouananiche, le touladi et l'omble de fontaine.

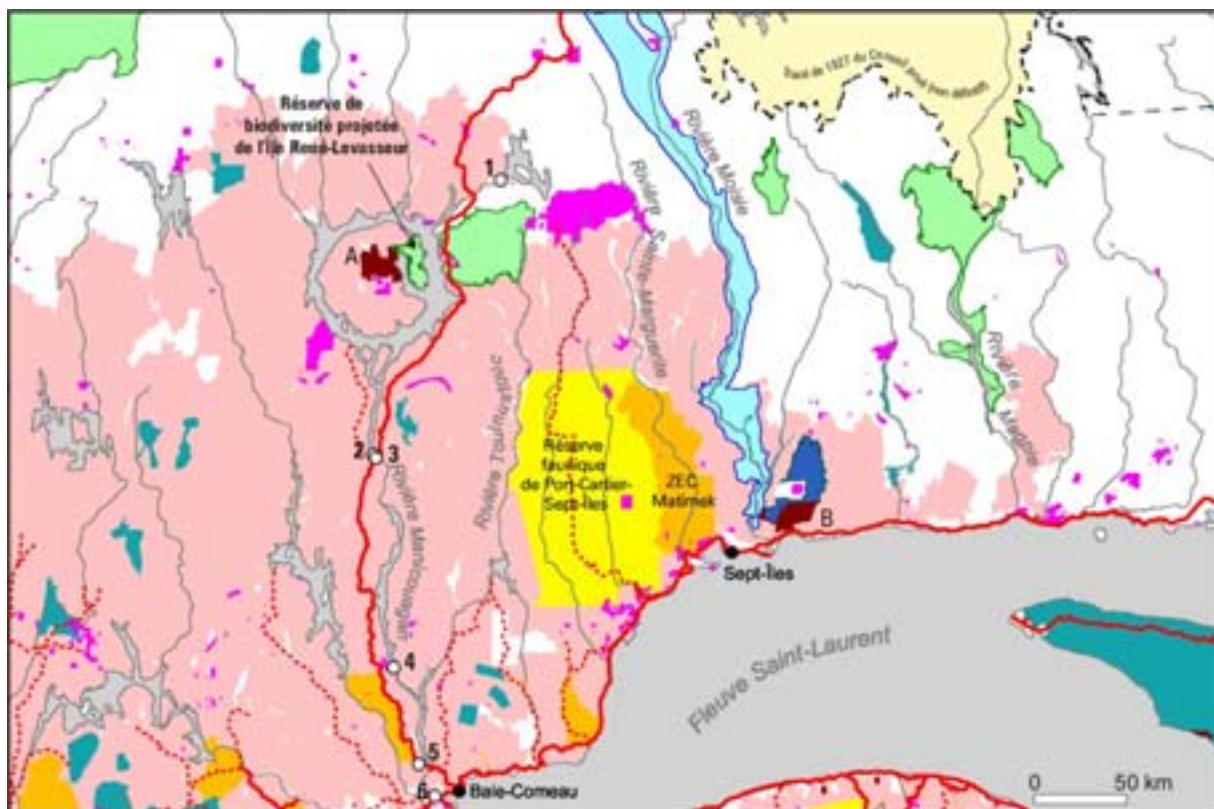
Pourvoiries	Types d'hébergement offert	Activités offertes
Relais Gabriel	1 camp 5 chalets 1 auberge	Chasse, pêche, camping, excursion en chaloupe, restaurant, dépanneur, rampe de mise à l'eau, poste d'essence
Pourvoirie Boréal 51 enr.	6 camps	Chasse, pêche et excursion en canot
Pourvoirie du prospecteur	1 chalet 4 carrés de tente et abris temporaire	Chasse, pêche, camping, randonnée pédestre, sentier et visite touristique, rampe de mise à l'eau, excursion en motoneige, excursion minéralogique
Hébergement Manook des Monts Groulx	2 chalets	Pêche et hébergement
Expéditions Manic-cinq	3 chalets	Pêche et hébergement

La société d'État Hydro-Québec exploite le complexe hydroélectrique Manic-5 (le réservoir Manicouagan, le barrage Daniel-Johnson et la centrale hydroélectrique), en activité depuis 1968. Le barrage Daniel-Johnson est le plus grand barrage à voûtes multiples et à contreforts au monde. La centrale Manic-5 possède une puissance installée de 1 528 MW et la centrale Manic-5-PA, construite en 1989, possède une puissance de 1 064 MW. Le niveau de marnage du réservoir varie de 339,85 m à un maximum de 359,66 m.

On trouve 52 baux fonciers sur l'île, dont 36 baux de villégiature, 13 pour la construction d'un abri sommaire en forêt et 3 pour des pourvoiries.

Finalement, la réserve écologique Louis-Babel, au centre de l'île René-Levasseur, offre une protection intégrale de cette partie de l'île et du mont Louis-Babel. À l'est, la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx fait face à la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur.

Usages du territoire en dehors de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur



○ Système hydrique de la rivière Manicouagan

- 1 Centrale de la Hart-Jaune
- 2 Centrale Manic-5-PA
- 3 Centrale Manic-5
- 4 Centrale Manic-3
- 5 Centrale Manic-2
- 6 Centrale Manic-1

Réseau routier

- Route nationale
- - - - Chemin forestier

■ Titre minier

■ Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

■ Réserve de biodiversité projetée

■ Réserve aquatique projetée

■ Réserve écologique projetée

■ Réserve écologique

A Louis-Babel

B de la Matamec

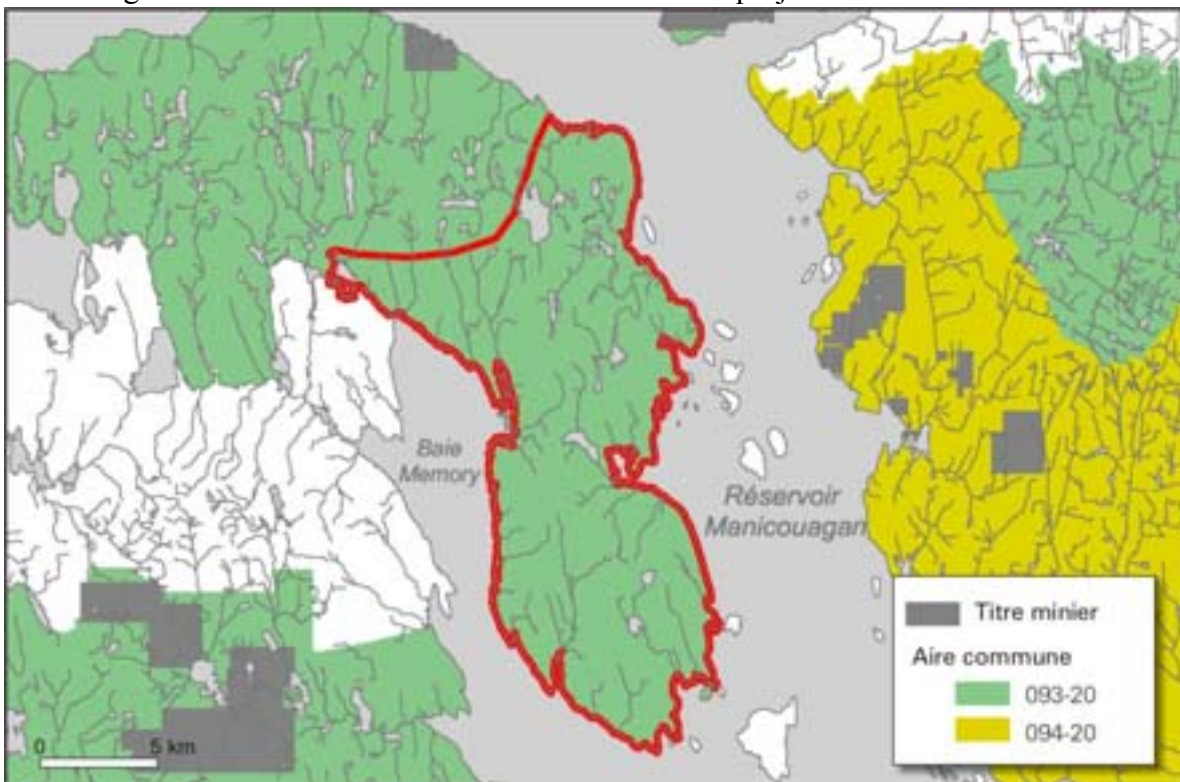
■ Réserve faunique

■ Zone d'exploitation contrôlée

USAGES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR

Présentement, il n'y a aucune route sur l'île René-Levasseur. L'accès à la presqu'île en été se fait principalement en bateau à partir des rives nord et est du réservoir Manicouagan. La Pourvoirie du prospecteur et le Relais Gabriel possèdent une rampe de mise à l'eau pour les bateaux. L'hiver, les motoneiges circulent sur le réservoir et peuvent accéder à la presqu'île. À l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée, il y aurait aussi une piste pour motoneige et motoquad. Actuellement, cette piste ne serait cependant plus utilisée ou entretenue. Quelques lacs sont assez grands pour permettre l'amerrissage d'hydravions.

La compagnie Kruger inc. détient trois contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) qui se situent en totalité dans l'aire commune³ 093-20. À ce jour, la compagnie n'a réalisé aucun aménagement forestier (coupe, construction de chemin, etc.) dans les forêts de l'île René-Levasseur. Le début des travaux est prévu pour l'été 2003. Cependant, la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur ne fait pas l'objet d'attribution de volume en matière ligneuse. Les territoires qui seront retenus pour les fins de création de l'aire protégée seront retirés des unités d'aménagement forestier. En attendant, le ministère des Ressources naturelles n'autorisera pas la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans la réserve de biodiversité projetée.

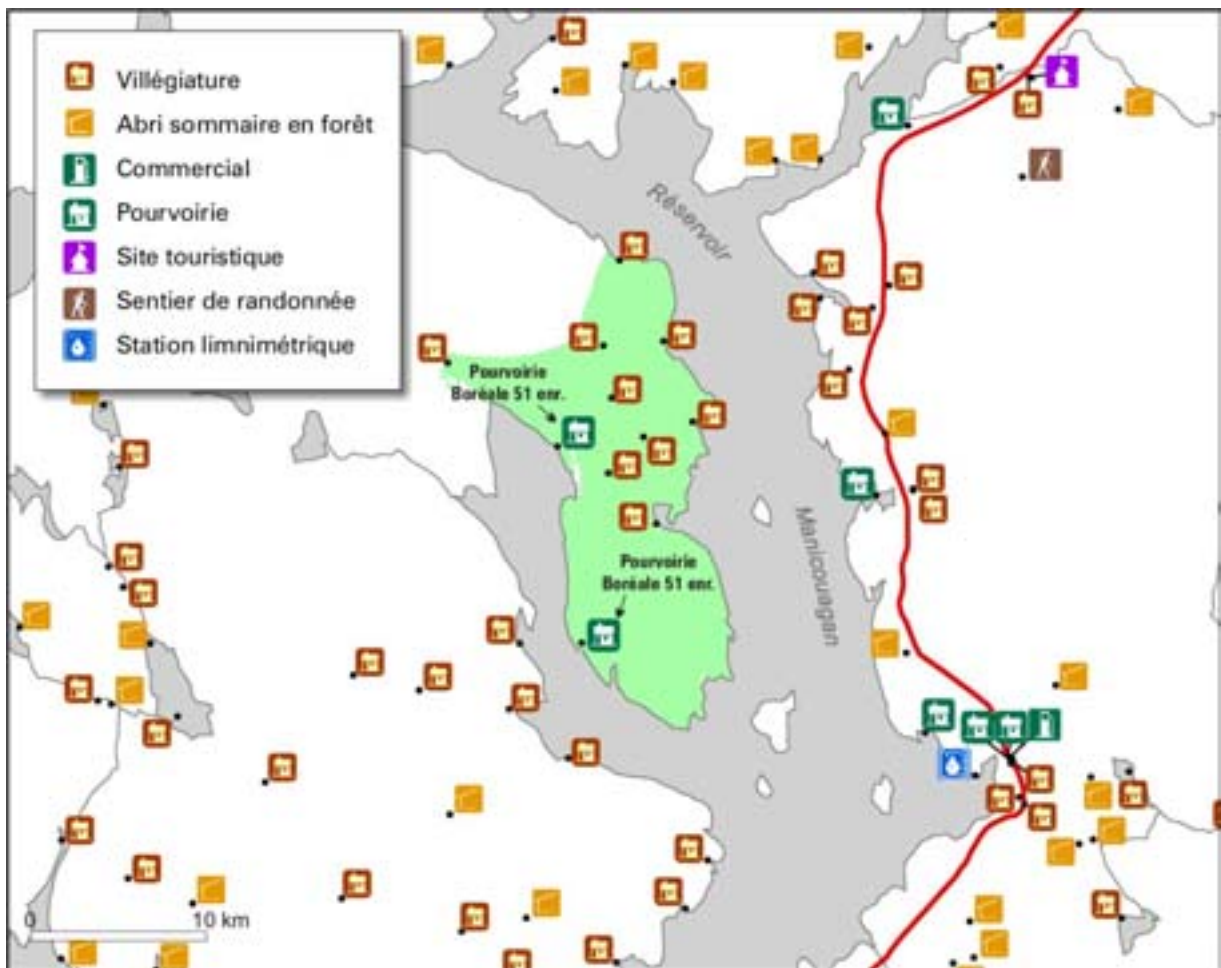


³ Territoire d'aménagement forestier en vigueur jusqu'en 2004.

Au cours des prochaines années, le début des opérations forestières de la compagnie Kruger sur l'île entraînera progressivement la mise en place d'un important réseau routier forestier. On peut prévoir que l'exploitation forestière pourra s'accompagner d'un accroissement d'autres usages.

Il n'y a pas de titre minier (claim) dans la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur, les plus proches se trouvant à environ cinq kilomètres de la réserve, près de la rive nord de l'île.

Onze baux fonciers ont été accordés dans la réserve de biodiversité projetée, soit neuf baux de villégiature et deux à des fins d'exploitation d'une pourvoirie. La Pourvoirie Boréal 51 enr., une pourvoirie sans droits exclusifs, a plusieurs sites d'hébergement dont ceux se trouvant à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée. Les infrastructures d'accueil de cette pourvoirie sont situées sur la rive est du réservoir Manicouagan, au bord de la route 389.



La presqu'île n'est pas utilisée pour des activités récréatives de plein air. Il n'y a aucun sentier ni infrastructure pouvant accueillir des randonneurs. Le territoire est utilisé pour la chasse et la pêche par les détenteurs de baux (et leurs visiteurs) présents sur l'île ou autour du réservoir Manicouagan.

PROJET DE RÉSERVE DE LA BIOSPHERE

L'Association touristique régionale Manicouagan, avec le concours de plusieurs autres organismes, poursuit un projet de reconnaissance par l'UNESCO d'une réserve de la biosphère qui engloberait l'île René-Levasseur, le barrage Daniel-Johnson et les monts Groulx (Messier *et al.*, 2001). Le projet en est à ses premières étapes de recherche de partenariats et de soutien à l'échelle locale.

Le concept de réserve de la biosphère administrés par l'UNESCO doit répondre à trois critères principaux : conservation, développement durable et démonstration, éducation environnementale et formation. Il s'agit là d'une reconnaissance internationale qui ne constitue pas un statut d'aire protégée.

2. ÉCOLOGIE, ÉCOSYSTÈMES ET ÉLÉMENTS REMARQUABLES

2.1. Cadre écologique de référence

La diversité biologique de l'immense territoire québécois est grande si l'on considère les éléments suivants : le Québec s'étend sur plus de 16 degrés de latitude (près de 1 960 km) et sur 24 degrés de longitude (près de 1 600 km); sa géologie recèle autant les plus vieilles roches de la planète que les formations les plus récentes du Quaternaire; ses milliers de lacs et de rivières drainent des environnements diversifiés; le fleuve Saint-Laurent, long de quelques 3 800 km, caractérisé par des conditions écologiques – climat, salinité, substrats, affluents – d'une grande amplitude; sa végétation passe des riches forêts d'érables, de chênes et de micocouliers au sud aux steppes glacées de la toundra au nord. Pour appréhender cette biodiversité, le ministère de l'Environnement a développé un ensemble d'outils d'analyse connus sous le titre de cadre écologique de référence⁴.

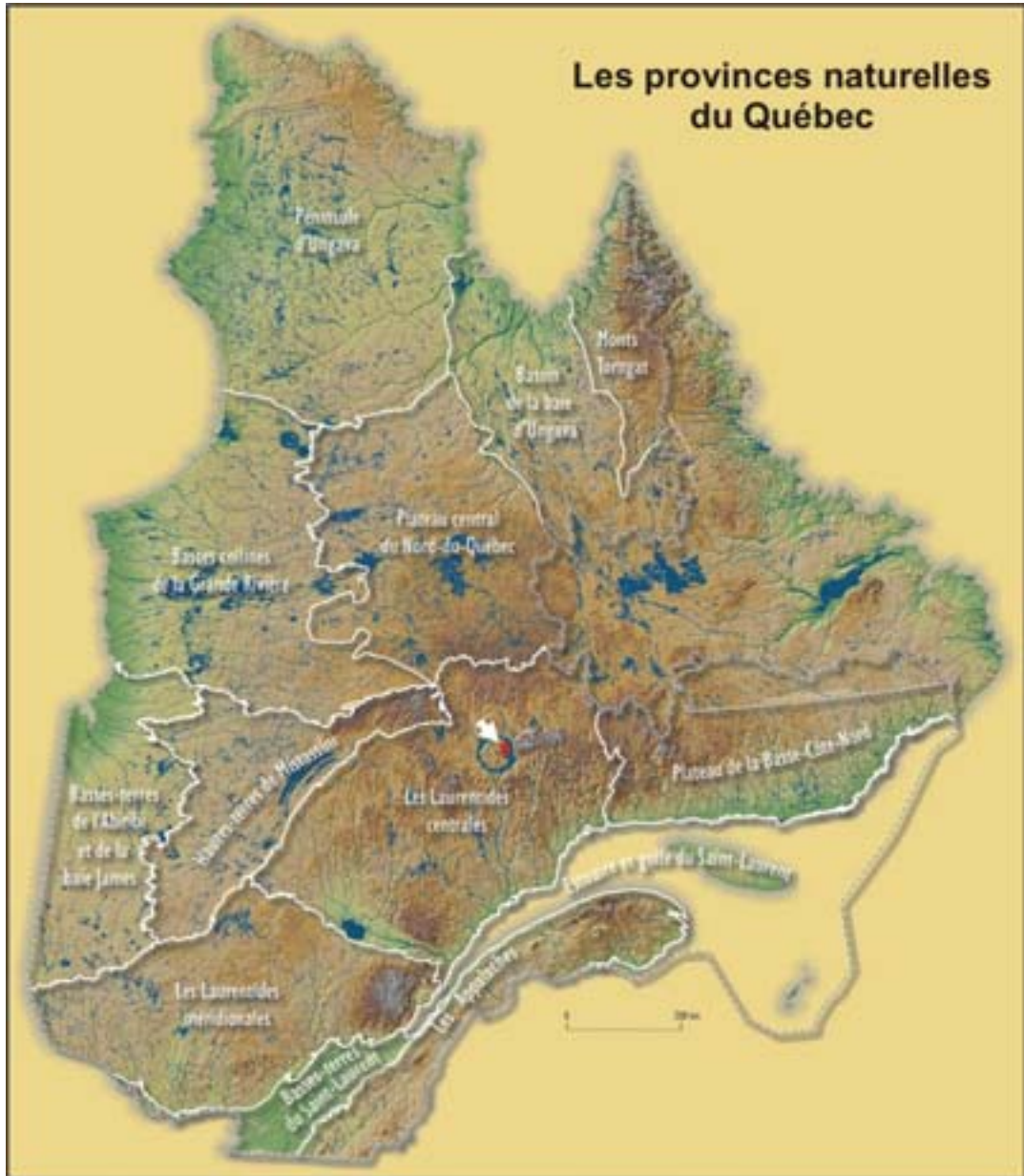
Selon ce cadre écologique de référence, la réserve de biodiversité projetée est située dans la province naturelle des Laurentides centrales⁵ (province naturelle D). Selon Li et Ducruc (1999), cette province naturelle est caractérisée par des moraines glaciaires minces où le roc affleure à plusieurs endroits. La sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc dominant les forêts du sud, alors que les pessières noires et les sapinières à mousse plus ou moins fermées dominant les régions plus au nord. Le climat varie beaucoup du sud au nord, ainsi que de l'ouest à l'est, passant de relativement doux près du lac Saint-Jean à froid dans les monts Groulx.

L'île René-Levasseur est située plus précisément dans la région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan (région naturelle D-11) et dans l'ensemble physiographique des basses collines du réservoir Manicouagan (D-1105).

⁴ voir <http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/>

⁵ voir http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm

Les provinces naturelles du Québec



La province naturelle

Les Laurentides centrales

Ordre de grandeur
203 700 km²



La région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan

Ordre de grandeur
45 200 km²



L'ensemble physiographique des basses collines du réservoir Manicouagan

Ordre de grandeur
3 475 km²



2.2. Géologie

L'île René-Levasseur fait partie de la province géologique du Grenville, formée lors de des orogénèses labradorienne et grenvillienne. Cette dernière s'est achevée lors du dernier milliard d'années avant notre ère (Landry et Mercier, 1992).

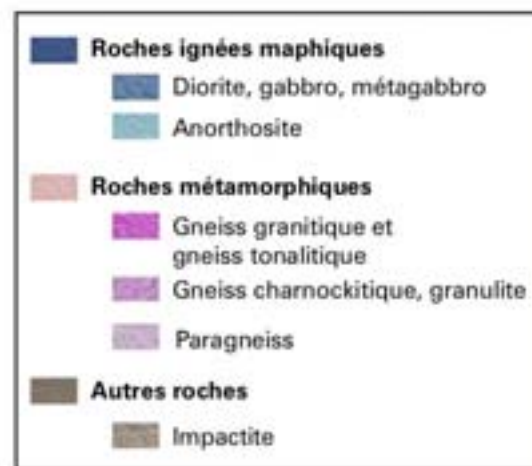
L'île constitue un élément géologique rare : elle a été formée par l'impact d'un météorite, il y a quelques 210 millions d'années. L'île et la cuvette de Manicouagan qui ont alors été créées forment ce que l'on appelle communément l'« Oeil du Québec ». L'astroblème se classe quatrième en importance au monde (Earth Impact Database, 2002). L'île est composée principalement d'impactites – roches qui ont été chauffées par l'énorme énergie dégagée lors de l'impact et qui se sont recristallisées. On y trouve aussi, sur le mont Louis-Babel, des roches fortement transformées métamorphiques et des roches intrusives.



Nom	Province, Pays	Latitude	Longitude	Diamètre (km)	Âge (Ma)
Vredefort	Afrique du Sud	S 27° 0'	E 27° 30'	300	2023 ± 4
Sudbury	Ontario, Canada	N 46° 36'	W 81° 11'	250	1850 ± 3
Chicxulub	Yucatan, Mexico	N 21° 20'	W 89° 30'	170	64,98 ± 0,05
Manicouagan	Québec, Canada	N 51° 23'	W 68° 42'	100	214 ± 1

La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur est presque entièrement composée d'impactites, sauf à quelques endroits en bordure du réservoir Manicouagan où l'on trouve des gneiss et des paragneiss.

Géologie de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur



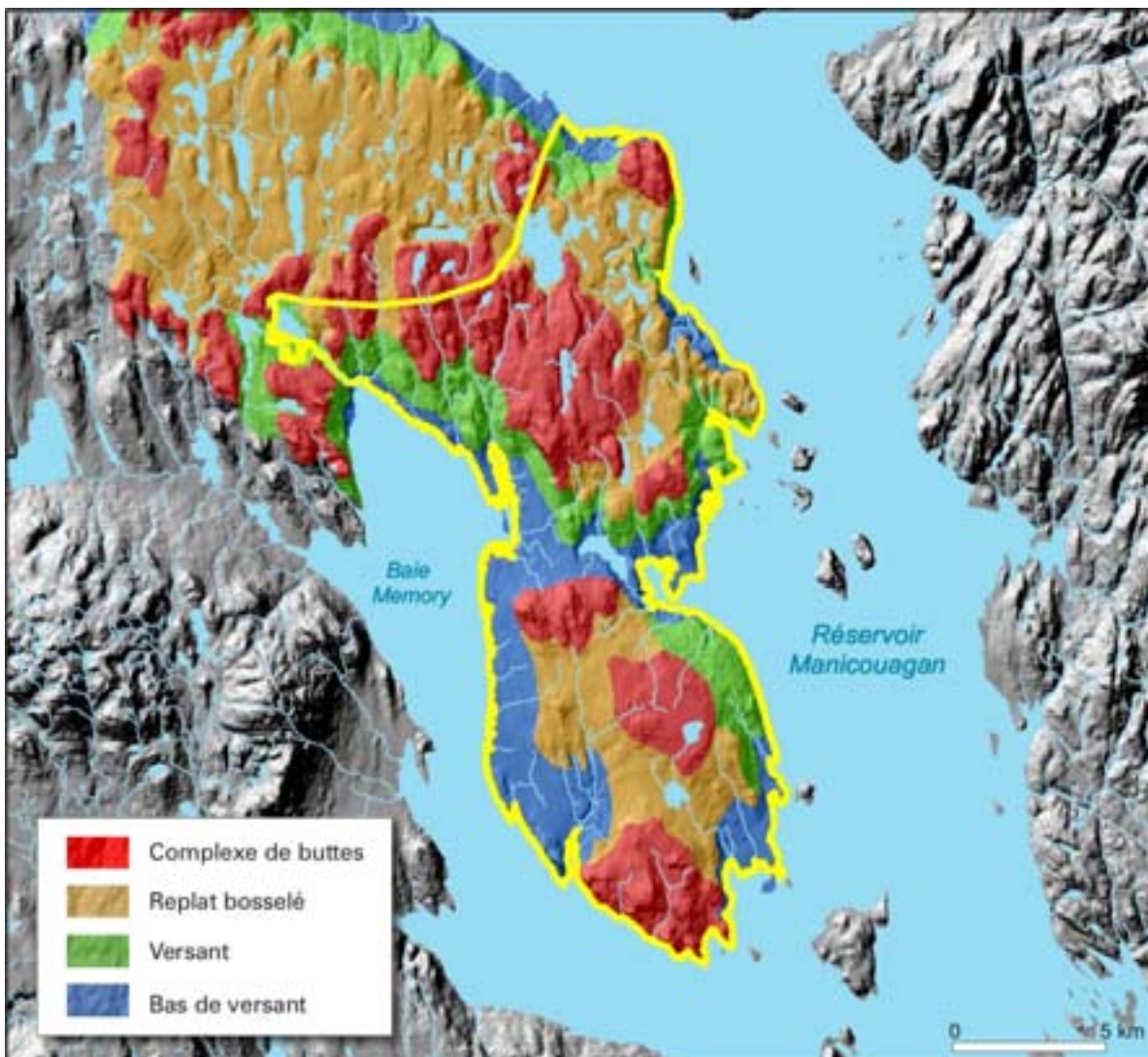
2.3. Relief

Le relief de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur présente une forme générale convexe. L'altitude varie de 360 m au bord du réservoir Manicouagan à 630 m au nord de la réserve de biodiversité.

Une analyse de la structure du relief fait ressortir quatre grandes unités de paysage qui se distinguent par des formes et des caractéristiques géomorphologiques particulières.

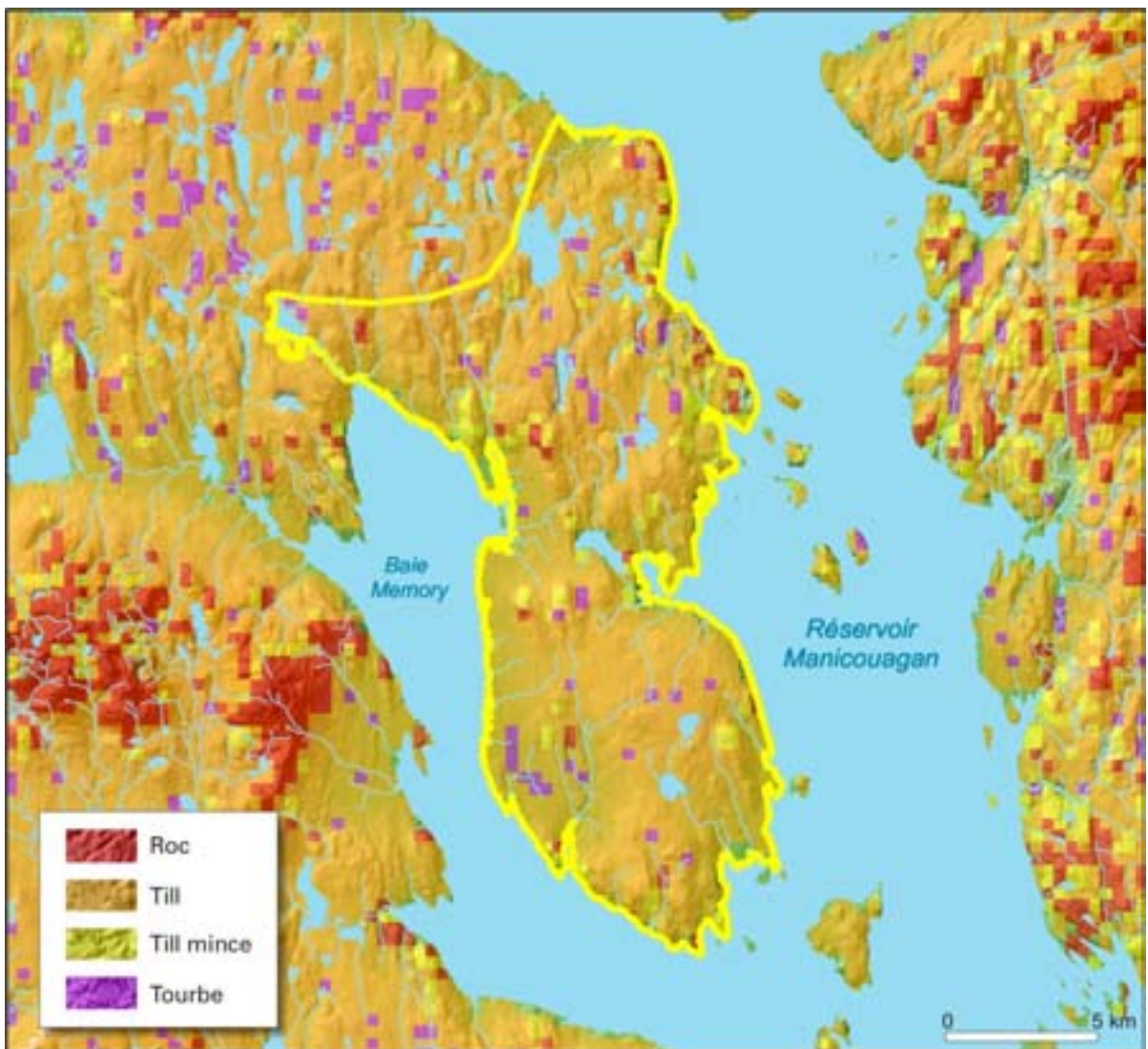


La presqu'île présente généralement des rivages plats plus ou moins larges qui forment la *base du relief*. Des versant pentus et quelques falaises plongeant directement dans le lac s'observent parfois. L'ascension du relief se fait par des *versants* plus ou moins abrupts. Ces versants se terminent par des *replats bosselés* à des altitudes comprises entre 400 et 500 m selon la longueur de la pente. Ces terrains de faible pente renferment des dépressions et des formes convexes qui dépassent rarement 25 m de hauteur, mais peuvent 125 m dans le complexe de *buttes*. Ces dernières, à plus de 600 m, constituent les sommets de la réserve de biodiversité projetée.



2.4. Géomorphologie

Le bas du relief, les versants et les parties convexes du replat et du complexe de buttes sont recouverts de till plus ou moins épais. Le roc et le till mince se trouvent sur les sommets et les pentes des versants abrupts, tandis que la tourbe occupe les dépressions.

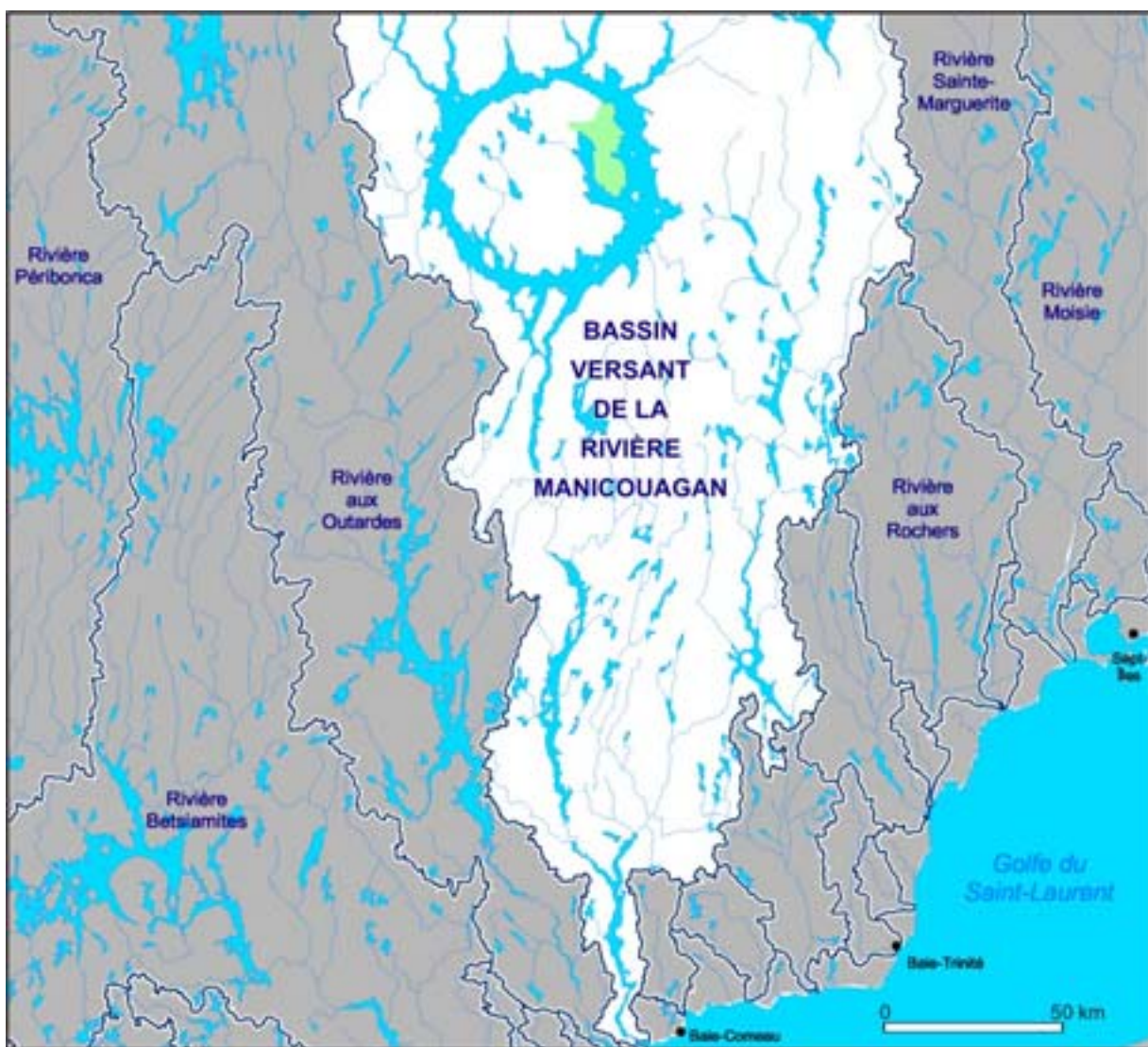


2.5. Hydrographie

L'île René-Levasseur fait partie du bassin hydrographique de la rivière Manicouagan. La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur est entourée par le réservoir Manicouagan, sauf à sa limite nord.



Réservoir Manicouagan



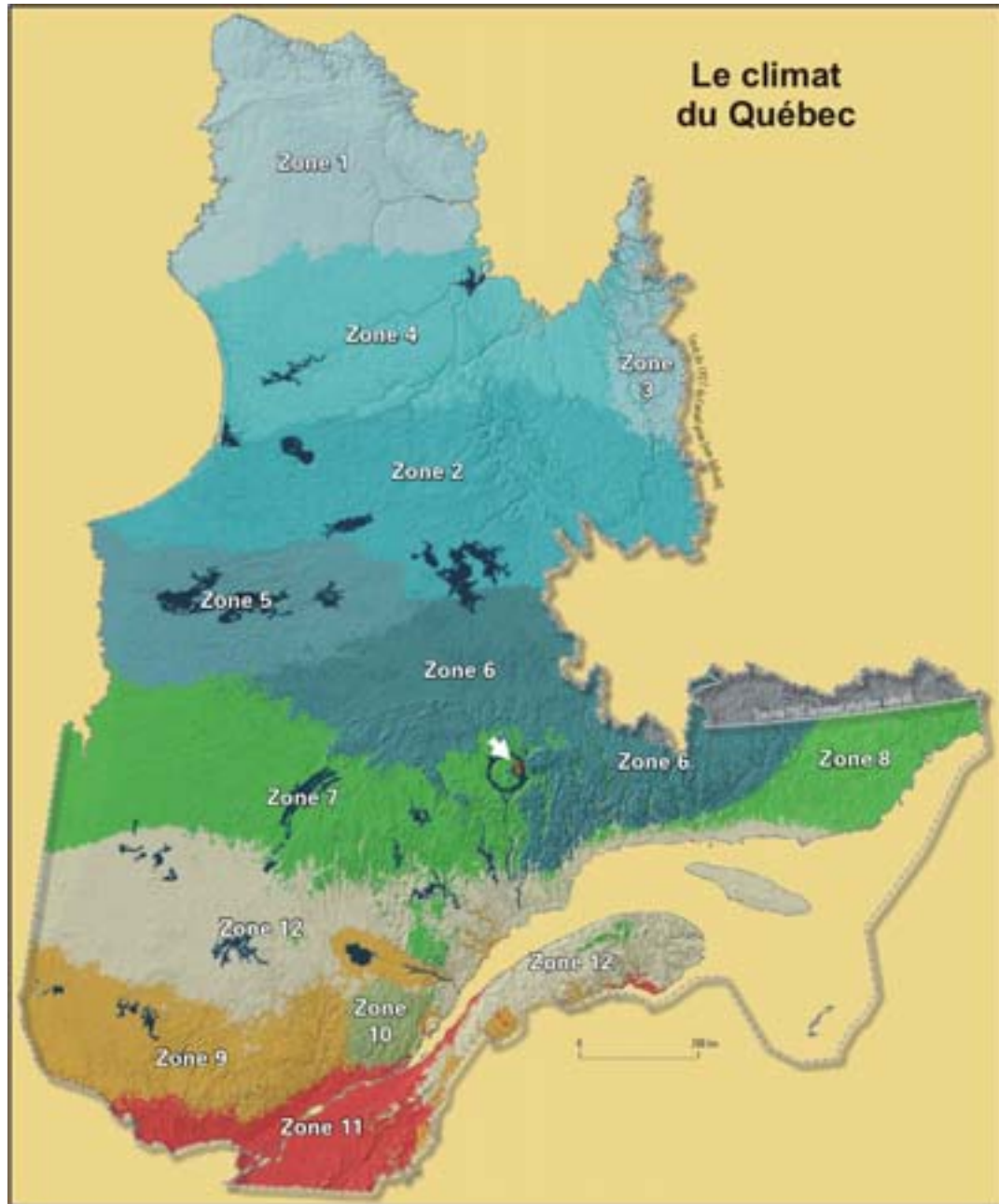
Aucune rivière d'importance ne traverse la réserve de biodiversité projetée. Le réseau hydrographique est constitué principalement de ruisseaux de tête. Les lacs sont petits, à l'exception du lac Beau-Pierre qui occupe une superficie de près de 2,9 km².



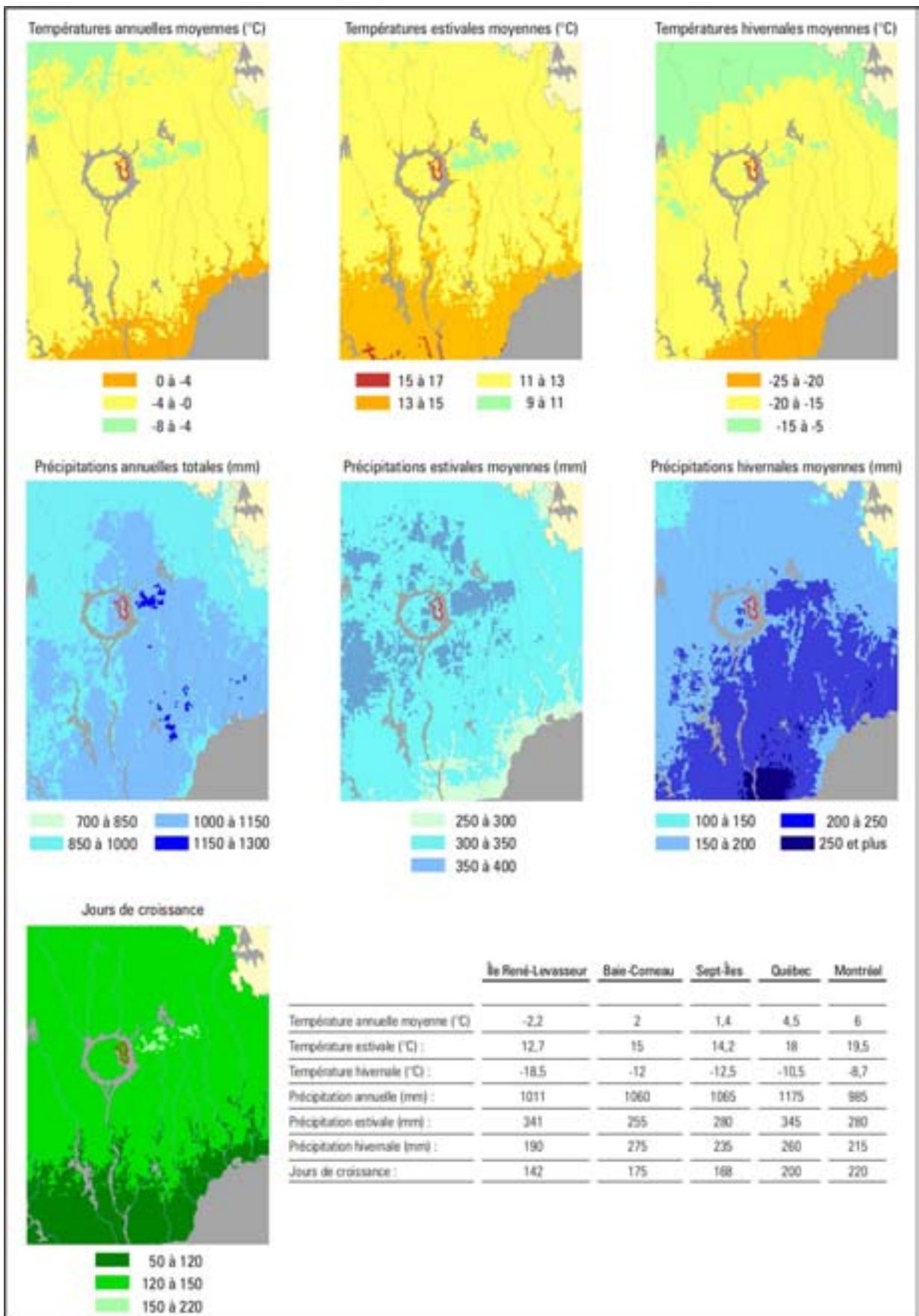
2.6. Climat

L'Île René-Levasseur est située dans la zone de climat subpolaire froid, subhumide et à saison de croissance moyenne (Gerardin et M^cKenney, 2001). Cette classification climatique découle d'une modélisation de neuf données climatiques mensuelles, dont certaines sont présentées ici.

En raison de sa latitude, le climat de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur est bien différent de celui qui prédomine sur la côte du Saint-Laurent. Les températures y sont en général plus froides, les précipitations plus abondantes en été, mais moindre en hiver. Par conséquent, le nombre de jour de croissance y est plus faible.



Zone	Température	Précipitation	Saison de croissance
1	Polaire	Semi-aride	Très courte
2	Subpolaire froide	Modérée	Très courte
3	Polaire	Modérée	Courte
4	Polaire	Modérée	Très courte
5	Subpolaire froide	Modérée	Courte
6	Subpolaire froide	Subhumide	Courte
7	Subpolaire froide	Subhumide	Moyenne
8	Subpolaire	Humide	Courte
9	Subpolaire douce	Subhumide	Longue
10	Subpolaire	Humide	Moyenne
11	Modérée	Subhumide	Longue
12	Subpolaire	Subhumide	Moyenne



2.7. Couvert végétal

L'île René-Levasseur est située dans le domaine bioclimatique de la pessière noire à mousses de la zone bioclimatique boréale (Ministère des Ressources naturelles, 2003a). Elle appartient plus précisément à la région écologique du coteau de la rivière à la Croix et du lac au Griffon (6K) du sous-domaine bioclimatique de la pessière noire à mousses de l'est (Ministère des Ressources naturelles, 2003b).

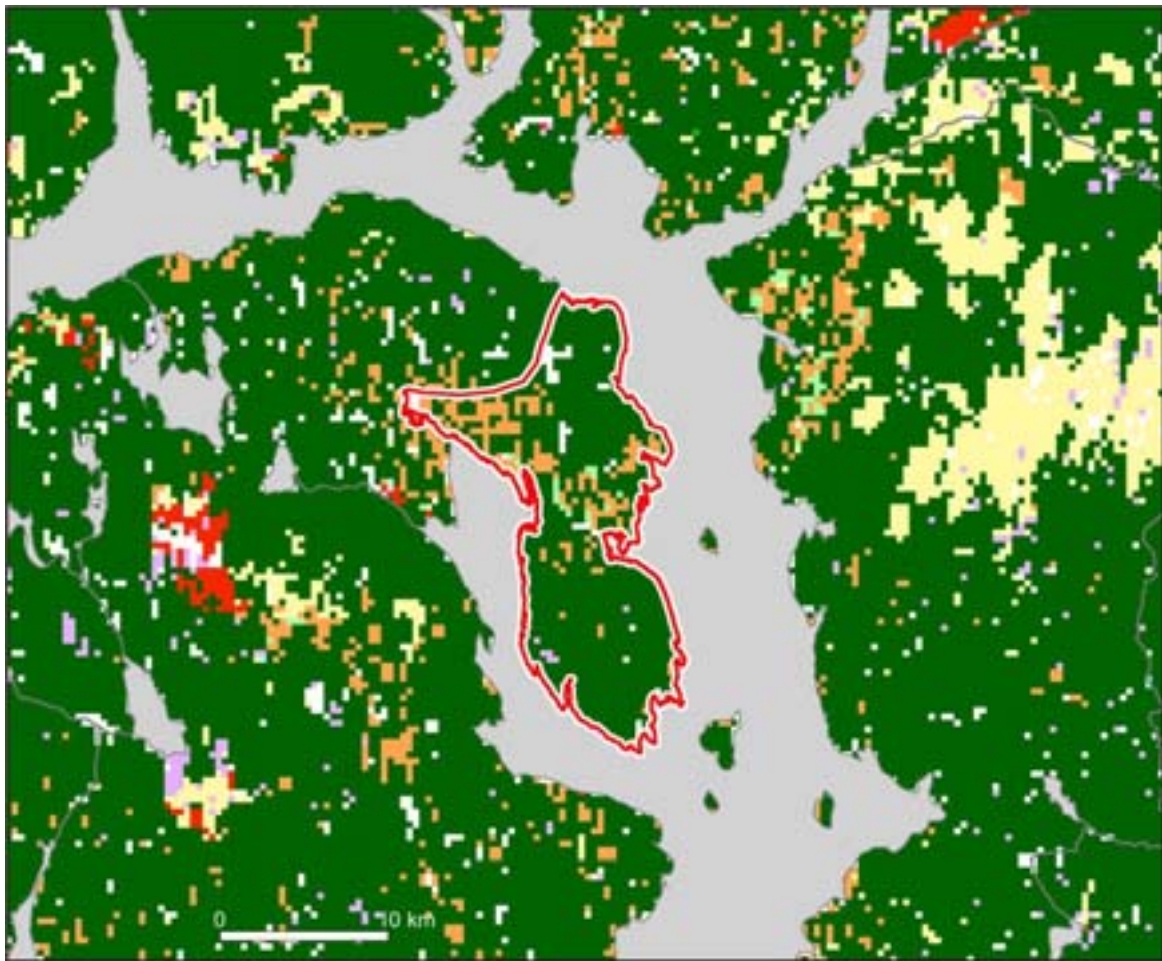
Le couvert forestier est principalement résineux (épinette noire [*Picea mariana*], épinette blanche [*Picea glauca*] et sapin baumier [*Abies balsamea*]) et les forêts sont mûres et relativement âgées : 80 % d'entre elles ayant plus de 120 ans. L'île, par son isolement géographique, constitue un des grands réservoirs de vieilles forêts primitives résineuses.



Les peuplements purs d'épinette noire qui dominent le paysage de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur couvrent près de 57 % du territoire, alors que les peuplements mélangés composés de bouleaux blancs (*Betula papyrifera*) et de résineux (épinette noire, sapin ou épinette blanche) couvrent 20 % du territoire. Dans une moindre mesure (8 %), des peuplements feuillus de bouleaux blancs et de trembles (*Populus tremuloides*) sont dispersés dans la presque-île. Quelques peuplements dominés par le pin gris (*Pinus banksiana*) peuvent être observés près de la rive de la baie Memory.



En sous-étage, les peuplements dominés par l'épinette noire et le sapin se composent principalement d'arbustes bas comme le bleuet (*Vaccinium angustifolium*), le thé du labrador (*Rhododendron groenlandicum*), le petit thé (*Chiogenes hispidula*), de même que des herbacées à grandes feuilles, tel que le cornouiller du Canada (*Cornus canadensis*). Les deux espèces de mousses les plus communes sont *Pleurozium schreberi* et *Ptilium crista-castrensis*. Sur les sites où le dépôt est mince, se trouvent des peuplements d'épinette noire où les lichens (*Cladina stellaris*, *C. rangiferina* et *C. mitis*) dominent le sous-étage, alors qu'un sous-étage de sphaignes (*Sphagnum* spp.) ou quelques tourbières occupent les dépressions humides.



Quelques peuplements de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur ont échappé aux perturbations naturelles catastrophiques (feux, chablis, épidémies d'insectes). Leur évolution ininterrompue depuis plus de 200 ans a permis l'apparition d'une structure irrégulière, ce qui les qualifie de forêts anciennes (Villeneuve *et al.*, 2001). Selon les données récentes de l'inventaire du ministère des Ressources naturelles, certaines forêts résineuses inéquiennes de la réserve de biodiversité projetée sont dominées par des épinettes de plus de 215 ans. Malgré cet âge élevé, la dimension des arbres demeure modeste et ne dépasse guère 30 cm de diamètre et 20 m de hauteur. La localisation précise des étendues de forêts anciennes au sein de la réserve de biodiversité projetée reste cependant à établir.

2.8. Faune

Selon Rochette et Gingras (2001), la densité de caribous des bois (*Rangifer tarandus caribou*), écotype forestier, serait très faible sur l'île René-Levasseur, soit environ 0,3 caribou par 100 km². Par contre, la densité d'orignaux (*Alces alces*) serait exceptionnellement élevée, soit 1,5 orignal par 10 km² alors que la densité pour la zone 19 sud à laquelle appartient l'île René-Levasseur n'est que de 0,4 orignal par 10 km² (Gingras *et al.*, 1989). Cette forte densité serait possiblement due à la baisse du niveau d'eau du réservoir Manicouagan qui aurait permis la repousse de feuillus dans la zone de marnage.

Un inventaire réalisé en 1975 (Legault, 2001) signale la présence sur l'île de castors (*Castor canadensis*), visons (*Mustela vison*), loutres (*Lontra canadensis*), lagopèdes (*Lagopus lagopus*), lièvres (*Lepus americanus*), ours noirs (*Ursus americanus*), loups (*Canis lupus*), lynx (*Lynx canadensis*) et renards (*Vulpes vulpes*). La présence d'oies et de canards, de huards à collier (*Gavia immer*) et de buses à queue rousse (*Buteo jamaicensis*) a aussi été notée.

DEUXIÈME PARTIE : CADRE DE PROTECTION ET DE GESTION

3. CADRE DE PROTECTION ET DE GESTION

3.1. Concept d'aire protégée

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* définit une aire protégée comme « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (L.Q., 2002, c. 74, art. 2). Le rôle premier d'une aire protégée est la conservation de la diversité biologique, c'est-à-dire des espèces et de leur variabilité génétique, des écosystèmes et des processus écologiques.

Une des principales orientations du plan d'action gouvernemental sur les aires protégées est de « ...veiller à ce que les aires protégées soient axées sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique, telle que définie par un cadre écologique de référence » (Gouvernement du Québec, 2000). Cette orientation a été reprise ainsi lors de l'adoption en mai 2002 par le Conseil des ministres du plan d'action gouvernemental sur les aires protégées : « s'assurer que les nouvelles aires protégées soient représentatives des provinces naturelles du Québec... ». Cette orientation fondamentale exprime clairement la volonté de développer un réseau permanent d'aires protégées qui rassemble les grandes conditions écologiques existant au Québec. Cette approche fournira une référence écologique de l'état des écosystèmes terrestres et aquatiques libres d'évoluer naturellement. Il faut ainsi s'assurer que les aires protégées contribue efficacement, non seulement à l'objectif de superficie, mais aussi, et surtout, à celui de la représentativité.

Le Québec a adopté la classification internationale des aires protégées proposée par l'Union mondiale pour la nature (UICN, 1994). Cette catégorisation mondiale des aires protégées facilite la comparaison entre pays et gouvernements et permet d'établir un portrait cohérent des aires protégées. Elle regroupe les aires protégées en six catégories (Annexe 1), auxquelles se rattachent les divers statuts de protection en vigueur au Québec (Ministère de l'Environnement, 1999).

3.2. Apport au réseau du Québec

Avec une superficie totale de 204 km², la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur ajoute 0,01 % au réseau d'aires protégées du Québec.

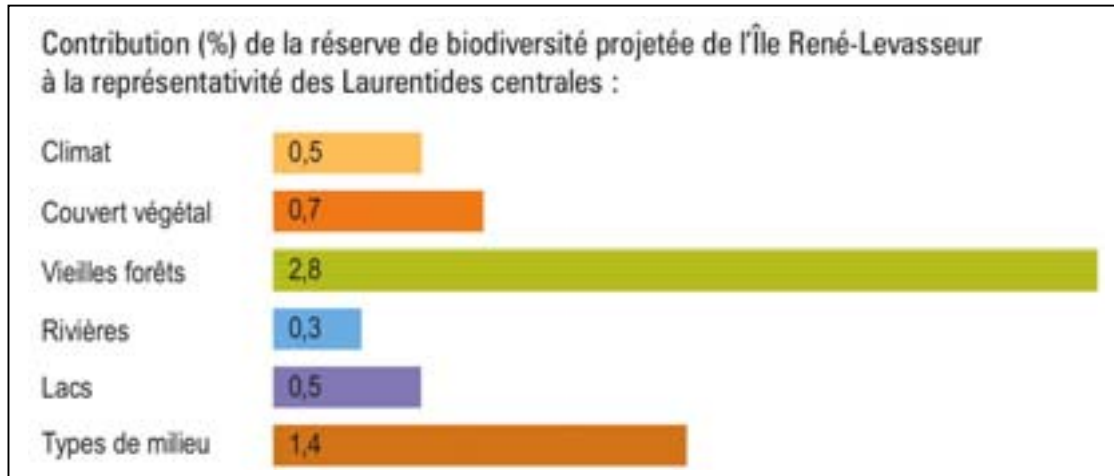
Comme mentionné en 2.1, le ministère de l'Environnement utilise un cadre écologique de référence pour classifier et cartographier les écosystèmes du Québec, base de connaissances de la biodiversité (Gerardin *et al.*, 2002). D'autres connaissances sectorielles et des méthodologies spécifiques se greffent au cadre écologique de référence, permettant d'appréhender la complexité écologique des provinces naturelles du Québec et de sélectionner des sites d'intérêts représentatifs (Bergeron, 2002; Gerardin *et al.*, 2002; Gerardin et M^cKenney, 2001; Ferrier *et al.*, 2000; Lacasse, 1999). Sur le plan de la représentativité, deux grandes classes se distinguent, soit celle des éléments communs et celle des éléments rares. Les éléments communs sont fréquents, répétitifs et caractérisent de grands espaces écologiques. Leur protection, d'un strict point de vue écologique, peut donc s'appliquer en divers lieux et les sites d'intérêts sont nombreux et interchangeables. Par contre, les éléments rares sont, par principe, difficilement remplaçables.

La représentativité de la biodiversité peut être définie comme le caractère d'un territoire ou d'une aire protégée de représenter et de comporter une certaine proportion des éléments écologiques d'un territoire de référence. Un indicateur de représentativité a été développé sur le principe selon lequel, pour une province naturelle donnée, l'objectif de représentativité serait pleinement atteint lorsqu'une proportion de 8 % de la biodiversité d'une province naturelle serait protégée⁶. Cet indice de contribution à la représentativité repose sur six variables (voir page suivante) choisies pour leur capacité à exprimer globalement

Indice global de contribution des aires protégées à la représentativité de la province naturelle des Laurentides centrales	
Réserve de biodiversité projetée	Indice global
Île René-Levasseur	1,0
Monts Groulx	6,4
Lac Gensart	2,8
Indice global de contribution des aires protégées à la représentativité de la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord	
Réserve de biodiversité projetée	Indice global
Lac Bright Sand	3,0
Matamec (partie nord)	3,3
Massif des lacs Belmont et Magpie	23,6
Buttes du lac aux Sauterrelles	4,5
Vallée de la rivière Natashquan	35,7
Côte d'Harrington Harbour	14,3
Basses collines de lac Guernesé	16,2
Basses collines de Brador	0,5

⁶ Ce 8 % de la biodiversité par province naturelle n'est qu'un repère puisque l'objectif de 8 % fixé par le gouvernement jusqu'en 2005 s'applique au Québec et non aux provinces naturelles.

la biodiversité du territoire. Le pourcentage des superficies occupées par les classes des variables (climat, couvert végétal, vieilles forêts, rivières, lacs et types géomorphologiques) dans l'aire protégée est calculé par rapport à leur occupation dans l'ensemble de la province naturelle. Il y a donc un indice pour chaque variable et leur somme divisée par six fournit la valeur globale de contribution de l'aire protégée.



De part l'événement exceptionnel qui l'a formé, l'île René-Levasseur appartient à cette catégorie de milieux dits irremplaçables, d'où la nécessité d'en préserver une partie importante. La réserve écologique Louis-Babel permet déjà de protéger une partie de l'île. La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur qui comprend une quantité importante de vieilles forêts primitives résineuses de basse altitude complète la toposéquence de la végétation.

Depuis la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx, il est possible d'admirer toute la presqu'île et la majeure partie du versant ouest de l'île René-Levasseur. La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur vient donc protéger une partie de cette vue. La qualité de ces paysages sauvages est essentielle pour maintenir un des attraits de la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx.

3.3. Vision de la conservation de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

Le rôle d'une réserve de biodiversité est d'abord de protéger, pour les générations actuelles et futures, des territoires et leurs ressources dans leur état le plus naturel possible, tout en permettant une mise en valeur des éléments du milieu compatible, au bénéfice des personnes et des communautés locales et régionales.

➤ Valeurs de conservation

Pour déterminer les objectifs de conservation propres à la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur, trois grandes valeurs associées à la conservation sont retenues, soit la biodiversité, les paysages et la fragilité. Ces valeurs découlent du caractère écologique du site et justifie la création de l'aire protégée.

1. Biodiversité

La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur renferme une biodiversité représentative de la forêt boréale d'épinette noire. Plus particulièrement, une grande proportion de forêts mures et surannées s'y trouve. À l'échelle du Québec, l'importance en superficie de ces forêts tend à diminuer en raison du rajeunissement des forêts par la coupe forestière.



La réserve écologique Louis-Babel permettant déjà de protéger les écosystèmes montagnards, la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur permettra d'inclure une proportion importante de forêts de bas de versants, complétant ainsi la protection de la toposéquence végétale de l'île.



Cette nouvelle aire protégée permet aussi de protéger un environnement littoral particulier engendré par l'abaissement rapide du niveau d'eau du réservoir Manicouagan. Cet écotone, milieu de transition entre l'eau et la forêt,

témoigne de la succession primaire des espèces pionnières qui se sont succédées à partir d'un substrat vierge dégagé par l'abaissement rapide du niveau d'eau dans les années 1980.

2. Paysage

La forêt boréale sauvage offre des paysages de grands intérêts : vieille forêt vierge constituée d'une cohorte d'espèces végétales et animales de tous âges; forêt ouverte tapissée de lichens; tourbières, lacs et ruisseaux; sans compter l'immense lac Manicouagan, d'un bleu profond par temps calme et ensoleillé, déchaîné sous les grands vents ou silencieux, blanc et froid au cœur de l'hiver.



Depuis les monts Groulx, il est possible d'admirer l'île René-Levasseur et le réservoir Manicouagan dans son ensemble. La protection de la partie la plus rapprochée de l'île permettra donc de conserver ce panorama magnifique.

3. Fragilité

Vieux et intacts, ces écosystèmes sont aussi fragiles. Une croissance lente, des sols minces et pauvres, des ruisseaux et lacs de tête ainsi que quelques rares tourbières caractérisent généralement le domaine boréal, fragile par essence et vulnérable à une utilisation trop répétée.

➤ Enjeux

Ces valeurs de conservation font de la réserve de biodiversité projetée une composante importante du réseau des aires protégées représentatives. Véritable défi de gestion, ces valeurs doivent être maintenues à long terme. On peut relever trois enjeux de conservation :

- la conservation des vieilles forêts de basse altitude;
- le développement des connaissances sur la forêt et le littoral;
- la protection des paysages visibles des monts Groulx.

➤ Objectifs de la réserve de biodiversité

Ces enjeux permettent de fixer trois objectifs de conservation pour la réserve de biodiversité projetée. Toute décision relative à l'aménagement et à la gestion de la réserve de biodiversité projetée devra au mieux répondre aux exigences de ces objectifs.

Objectif 1 : conservation de la biodiversité

L'objectif premier du réseau des aires protégées est le maintien des écosystèmes dans des conditions optimales d'intégrité et de fonctionnement. Par écosystème, on entend « toutes les conditions écologiques des habitats, toutes les espèces et leur variabilité génétique, toutes les populations et toutes les interactions entre ces composantes ». **Toute orientation, décision de gestion et toute intervention doit d'abord se conformer cet objectif.**

Objectif 2 : laboratoire de recherche et d'éducation sur la forêt boréale

La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur présente un intérêt exceptionnel en matière de recherche scientifique et d'éducation, puisqu'elle renferme des vieilles forêts représentatives de la forêt boréale peu perturbée et des écotones terrestres - littoraux rares. Toutefois, cette grande diversité et l'état naturel de ces milieux doivent être maintenus afin de garantir la plus haute qualité pour la recherche et les activités éducatives.

L'aménagement forestier à venir bientôt sur l'île René-Levasseur bénéficiera d'une zone témoin pour le suivi de la dynamique forestière après diverses interventions sylvicoles. En outre, la recherche permettra le développement des connaissances sur la flore, la faune et les écosystèmes, ce qui aidera à mesurer la fragilité de ces milieux et leur importance en terme de biodiversité. Elles devraient aussi chercher à déterminer l'état actuel des populations animales de grandes faunes, afin d'en permettre un suivi et d'assurer le maintien de l'intégrité écologique.

Objectif 3 : protection et mise en valeur des paysages

Depuis les monts Groulx, il est possible d'admirer la majeure partie de l'île René-Levasseur. La création de la réserve de biodiversité vise, entre autres choses, à protéger cette vue en contrôlant les usages et en recherchant la collaboration active des intervenants sur le territoire avoisinant.

3.4. Vision de la gestion de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

Les aires protégées représentatives peuvent devenir des composantes du développement régional pris en charge par des organismes locaux et régionaux bénéficiant des retombées de la protection de la biodiversité.

➤ Valeurs, enjeux et objectifs de gestion

Une mise en valeur adéquate de la réserve de biodiversité projetée est de nature à profiter à une forme de développement économique local et régional intéressant axé sur la biodiversité, dans la mesure où les objectifs de conservation sont respectés.

Comme mentionné dans la section sur les usages, plusieurs utilisateurs détenteurs de droits fonciers (Innus, pêcheurs, chasseurs, etc.) fréquentent le territoire de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur. Le ministère de l'Environnement maintiendra ces droits dans les limites qu'imposent les objectifs de conservation. Tel est le principal enjeu de gestion qui sera réalisé en poursuivant trois objectifs.

Objectif 1 : une gestion ministérielle responsable

La gestion de la réserve de biodiversité se fera principalement en région, sous la gouverne de la direction régionale du ministère de l'Environnement. Elle sera renforcée par la collaboration des différents ministères et sociétés gouvernementales concernés. Cette gestion se doit d'assurer un développement durable de la réserve de biodiversité projetée tout en veillant aux intérêts socioéconomiques locaux et régionaux.

Objectif 2 : une participation locale active

Les organismes gouvernementaux s'assurent du respect des objectifs de conservation. Par contre, ils ne seront pas les promoteurs ni les maîtres d'œuvre des activités de développement de la réserve de biodiversité. C'est aux organismes régionaux, aux associations de citoyens et aux personnes de proposer la réalisation d'activités; le ministère de l'Environnement verra à autoriser celles-ci au regard des objectifs de conservation. La mise en œuvre d'activités dépendra fortement de la volonté des promoteurs et de la capacité régionale de s'y attaquer.

Objectif 3 : le maintien des droits sur le territoire

Pour autant que les objectifs de conservation soient respectés, les droits concédés avant la création de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur devraient être maintenus sur le territoire. Toutefois, étant donné le privilège ainsi accordé, le ministère de l'Environnement considère qu'il est justifiable de réglementer de façon plus stricte les activités permises sur ce territoire, particulièrement en ce qui a trait aux quotas, à la localisation et aux périodes de chasse et de pêche.

4. MOYENS DE CONSERVATION ET DE GESTION

4.1. Régime des activités innues

Par principe, dans les aires protégées, le ministère de l'Environnement reconnaît la pratique des activités traditionnelles innues aux fins d'alimentation et de subsistance. Cependant, le ministère conviendra avec les communautés innues concernées des modalités d'application de ces pratiques en regard de certaines situations ou de certains territoires dans lesquels des enjeux de conservation et de compatibilité d'usage pourraient s'appliquer.

Ainsi, dans le cas précis des réserves de biodiversité projetées de l'île René-Levasseur et des monts Groulx, le ministère de l'Environnement va convenir avec la communauté de Betsiamites et, si demandé, avec la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam des modalités de pratique dans les plus brefs délais afin de les inclure dans le plan de conservation et de faire adopter par le gouvernement un statut définitif de protection. D'ici là, malgré ce qui suit, la pratique des activités traditionnelles innues demeurent inchangée sur tout le territoire de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur.

4.2. Régime général des activités

Certaines activités, telles les activités industrielles, sont incompatibles avec les aires protégées étant donné les modifications du milieu qu'elles engendrent. Ainsi, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.Q., 2002, c. 74, art. 46), les activités suivantes sont interdites dans la réserve de biodiversité :

- l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (chapitre F-41);
- l'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- les activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage;
- l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- toute autre activité interdite par le plan de conservation approuvé;
- toute autre activité que peut prohiber le gouvernement par voie réglementaire;

- sous réserve des mesures au plan les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation;
 - l'attribution d'un droit d'occupation à des fins de villégiature;
 - les travaux de terrassement, de remblayage ou de construction;
 - les activités commerciales.

L'article 49 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet au ministère de l'Environnement d'autoriser, aux conditions qu'il fixe, la réalisation d'activités non prévues (interdites ou permises) au plan de conservation. Pour les activités permises qui sont présentées dans les pages suivantes, les détails de leur pratique seront arrêtés par les structures de gestion qui seront mises en place.

4.3. Établissement de conditions particulières

Circulation motorisée

- Pour des fins d'accès aux territoires sous baux fonciers, l'amerrissage en hydravion sur les lacs sera permis.
- Pour des fins de chasse, de pêche et de villégiature, la circulation motorisée est permise sur certains milieux, mais elle sera réglementée par les futures structures de gestion.. Elle est toutefois interdite sur les plages, les zones inondables et les milieux humides.

Activités commerciales

- Le ministère de l'Environnement pourra autoriser des individus, des entreprises et des organismes à réaliser des activités, à caractère commercial ou non, dans les limites de la réserve de biodiversité projetée. La réalisation de ces activités supposera que le ministère, en vertu de l'article 12, délèguera cette responsabilité de gestion et y précisera, dans le cadre d'une entente, les obligations des parties, les responsabilités et les conditions d'exercice de l'activité, incluant la tarification.

- Les activités commerciales liées à l'exploitation d'une pourvoirie seront permises pour autant qu'elles respectent les objectifs de conservation de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur.

Travaux de construction

- Les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'une habitation existante ou la réalisation d'une installation septique pourraient être permis selon des conditions fixées par le ministère de l'Environnement.

4.4. Zonage de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur sera composée d'une seule grande ***zone de préservation et d'usage léger***. Dans cette zone, il sera possible de rencontrer chacun des objectifs de conservation et de gestion.

L'objectif de conservation de la biodiversité sera atteint par l'utilisation durable du territoire en tenant compte des conditions écologiques propres au milieu. La pêche sportive et la chasse sont maintenues selon la réglementation de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Une telle mesure permet aussi l'atteinte de l'objectif du maintien des droits sur le territoire. Il serait souhaitable qu'un mécanisme de déclaration volontaire des prises de chasse et de pêche soit mis en place sous l'égide de la FAPAQ. Un système de suivi devra être instauré afin de déterminer la capacité de support du milieu et d'y adopter, le cas échéant, certaines restrictions quant aux plans d'eau, aux quotas de prises et aux périodes de l'année des prélèvements par la Société de la faune et des parcs du Québec, et ce, en attendant qu'un mécanisme de gestion soit élaboré pour l'île René-Levasseur. La coupe de bois de chauffage pour les besoins domestiques sera contrôlée et délimitée selon les directives émises par le ministère de l'Environnement. Les sites de piégeage devront être connus du ministère de l'Environnement afin d'éviter tout conflit d'usage.

En principe, aucune contrainte ne limitera les activités de recherche et d'éducation dans la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur. Cependant, tous les projets de recherche devront être présentés au ministère de l'Environnement pour approbation. Le ministère passera des ententes avec la FAPAQ afin qu'elle soit consultée avant l'émission d'une autorisation de recherche portant sur la gestion de la chasse et de la pêche. Quant à l'éducation, elle pourrait porter sur la découverte du milieu naturel et la transmission de la culture innue.

Finalement, l'objectif de protection et de mise en valeur des paysages est rencontré par l'interdiction d'exploitation forestière et minière. La formule de gestion proposée facilitera une vision intégrée des quatre aires protégées locales, soit la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur, la réserve écologique Louis-Babel, la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx et la réserve écologique des monts Groulx, et recherchera un partenariat efficace avec l'industrie forestière, les pourvoyeurs, les chasseurs, les pêcheurs et tout autre utilisateur du territoire.

4.5. Statut légal permanent, dénomination et catégorie de l'UICN

À la suite de la consultation du public portant sur ce document, le plan de conservation de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur sera présenté au gouvernement du Québec pour décision finale. Lorsque ce plan sera accepté au Conseil des ministres, la réserve de biodiversité projetée obtiendra un statut permanent de réserve de biodiversité et un plan de conservation ad hoc sera publié à la Gazette officielle du Québec.

Après consultation et sur recommandation de la Commission de toponymie du Québec, le ministère de l'Environnement proposera un nom pour la réserve de biodiversité. Ce toponyme ne s'appliquera qu'à la réserve de biodiversité et ne remplace pas celui de l'« île René-Levasseur » qui correspond à l'entité géographique, ni celui de la réserve écologique Louis-Babel.

Il est proposé que le statut légal permanent de la réserve de biodiversité apparaisse au registre des aires protégées du Québec sous les catégories de l'UICN « Ib » Zone de nature sauvage (annexe 1).

4.6. Processus de gestion appropriée pour la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur

La gestion de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur sera fonction :

- a) des statuts finaux décrétés par le gouvernement;
- b) des éléments du plan de conservation qu'adoptera alors le gouvernement pour ce ou ces statuts juridiques;
- c) de la vision et des objectifs de conservation exposés dans ce texte;
- d) des orientations de gestion exposés dans ce document.

Elle relèvera du ministère de l'Environnement, responsable légal de cette aire. Dans sa gestion, celui-ci bénéficiera de la participation d'autres intervenants gouvernementaux qui continueraient à détenir des responsabilités spécifiques sur ce territoire en vertu de leur mandat et du cadre légal.

1. Gestion gouvernementale

Le ministère de l'Environnement est le gestionnaire de la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur. Sa direction du patrimoine écologique et du développement durable a la responsabilité de :

- a) rédiger le document pour la consultation du public;
- b) rédiger le plan de conservation pour approbation par le gouvernement;
- c) préparer les documents administratifs pour décision gouvernementale sur le statut définitif de l'aire;
- d) rédiger l'ensemble des politiques, des mémoires et des procédures générales de conservation et de gestion de toutes les aires protégées placées sous sa responsabilité;
- e) assister la direction régionale du ministère dans la gestion de l'aire protégée.

La direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement aura comme responsabilité :

- a) d'assurer l'ensemble des fonctions liées à la gestion et à la surveillance de l'aire protégée;
- b) d'appliquer à cet effet toutes les dispositions de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et notamment de faire respecter les activités interdites et les conditions de gestion du plan de conservation;
- c) de réaliser le bilan des activités en fonction des objectifs de conservation et de gestion;
- d) d'établir et supporter le fonctionnement du conseil de conservation sur la gestion de l'aire protégée;
- e) d'établir les partenariats de surveillance, de gestion et de réalisation des activités appropriés.

Le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN), en vertu de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (L.R.Q., c. T-8.1), assurera la gestion de tout droit foncier existant de la réserve de biodiversité projetée. Le ministère de l'Environnement et le MRN (territoire) verront à convenir, le cas échéant, d'une entente de fonctionnement quant à l'autorisation de nouveaux droits fonciers sur le territoire.

La Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), en vertu des dispositions de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), assure les responsabilités qui lui sont dévolues quant aux activités de chasse, de pêche et de piégeage convenues et à la surveillance de leur pratique. Le ministère de l'Environnement compte associer très étroitement la FAPAQ dans le suivi du maintien de la biodiversité sur les aires protégées afin d'ajuster, au besoin, l'intensité et la diversité des activités permises.

2. Conseil de conservation

Le ministère de l'Environnement souhaite que les acteurs locaux et régionaux soient partie prenante de la gestion et de l'aménagement de leur territoire. Pour cette raison, il confiera à un conseil de conservation le mandat d'élaborer une vision de développement.

MANDAT ET MOYENS D' ACTIONS DU CONSEIL DE CONSERVATION

Pour aider le ministère de l'Environnement à assumer correctement et pleinement sa responsabilité; pour l'aider à se prémunir contre les pressions de développement contraire aux orientations de conservation; pour l'aider à développer en région des alliances, des partenariats et des initiatives de prise en charge d'activités de gestion et de mise en valeur; pour l'aider à évaluer l'efficacité du plan de conservation et son suivi : il sera assisté par un conseil de conservation. Ce conseil de conservation sera représentatif et se fera le porte-parole des intérêts locaux et régionaux.

Le mandat de ce conseil sera de :

- a) conseiller le ministère de l'Environnement sur la protection et la mise en valeur de la réserve de biodiversité;
- b) proposer un programme de mise en valeur de la réserve de biodiversité en accord avec le plan de conservation adopté;
- c) proposer un plan d'action conséquent avec le programme de mise en valeur;

d) assurer le contrôle et le suivi du plan d'action.

Dans le respect de la vision de conservation et de gestion, le conseil de conservation pourrait, par exemple, proposer au ministère de l'Environnement une planification d'infrastructures (bâtiments, voies d'accès); élaborer une politique de sécurité et des mesures d'urgence à appliquer; développer un programme d'information et promouvoir des programmes de recherche et d'éducation.

COMPOSITION DU CONSEIL DE CONSERVATION

Un seul conseil de conservation sera formé pour assister le ministère de l'Environnement dans la gestion des quatre aires protégées voisines que sont ou seront la réserve de biodiversité projetée de l'Île René-Levasseur, la réserve écologique Louis-Babel, la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx et la réserve écologique des monts Groulx proposée. Il se composera de représentants d'associations locales de défense des monts Groulx, des communautés innues, des municipalités régionales de comté, des pourvoiries, des établissements scolaires et d'autres acteurs locaux impliqués dans la conservation de la diversité biologique du territoire.

Il est proposé que ce conseil de conservation soit composé de :

- un représentant de la communauté de Betsiamites;
- un représentant des Amis des monts Groulx;
- un représentant de la direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement;
- un représentant de l'administration municipale;
- un représentant des pourvoyeurs;
- un représentant de l'industrie touristique (Association touristique régionale);
- un représentant du CÉGEP de Baie-Comeau;
- un représentant du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN);
- un représentant du Conseil régional de développement de la Côte-Nord (CRDCN).

Un représentant de la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et un représentant de la direction régionale de la Société de la faune et des parcs du Québec

pourront assister aux rencontres du conseil de conservation à titre d'observateur et de conseiller. Selon la nature des dossiers, le conseil de conservation pourrait aussi appeler à siéger deux administrateurs co-optés.

Il est proposé que le conseil de conservation soit coprésidé par un représentant de la communauté innue de Betsiamites et un représentant d'une association de promotion des monts Groulx, Les Amis des monts Groulx.

3. Développement de partenariats

Pour construire une conservation durable de la diversité biologique, des partenariats pourront être développés entre le ministère de l'Environnement et les acteurs externes (compagnies forestières, minières, sociétés d'État, etc.) afin qu'ils s'engagent à respecter le plan de conservation ou toute forme d'entente convenue entre les parties. Ces partenariats viseront à garantir le respect de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et du plan de conservation; à assurer un recours en cas de non-respect; à supporter et faciliter l'exécution du plan d'action par un échange d'expertises, une adaptation aux conditions engendrées par les aires protégées (par exemple, de paysages aménagés) et une mise à disposition de fonds.

BIBLIOGRAPHIE

Bergeron, M. E. 2002. *Identification de territoires d'intérêt pour la conservation de la biodiversité : méthodologie et application à l'Outaouais québécois*. Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke. 107 p.

Charest, P. 2001. *Chevauchements de territoires entre la bande de Betsiamites et les bandes voisines de Mashteuiatsh, Matimekosh et Uashat mak Mani-Utenam*. Étude commandée par le Conseil de Bande de Betsiamites, bureau politique. 247 p.

Earth Impact Database. 2002. < <http://www.unb.ca/passc/ImpactDatabase/> > (lu le 11 mars 2003)

Ferrier, S., Pressey, R.L. et Barrette, T.W. 2000. A new predictor of the irreplaceability of areas for achieving a conservation goal, its application to real-world planning and a research agenda for further refinement. *Biological Conservation*. Vol 93. pp. 303-325.

Frenette, J. 1983. *Occupation et utilisation du territoire par les Montagnais de Betsiamites 1920-1982*. Rapport de recherche soumis au Conseil Attikamek-Montagnais. 257 p.

Gerardin, V., Ducruc, J.-P. et Beauchesne, P. 2002. Planification du réseau d'aires protégées du Québec : principes et méthodes de l'analyse écologique du territoire. *VertigO - La revue en sciences de l'environnement sur le WEB*. Vol 3, No 1. http://www.vertigo.uqam.ca/vol3no1/art6vol3n1/v_gerardin_et_al.html

Gerardin, V. et McKenney, D. 2001. *Une classification du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : vers une définition des bioclimats du Québec*. Ministère de l'Environnement, service de la cartographie écologique. No 60. 40 p.

Gingras, A. Audy, R. et Courtois, R. 1989. *Inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 19 à l'hiver 1987-88*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de la Côte-Nord, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et direction de la gestion des espèces et des habitats. 58 p.

Gouvernement du Québec, 2000. *Les aires protégées : Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise*. 19 p.

Lacasse, P. 1999. *Proposition méthodologique d'analyse de carence régionale : exemple des basses-terres du Saint-Laurent*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal. 119 p.

Landry, B. et Mercier, M. 1992. *Notions de géologie*. Modulo Éditeur, Mont-Royal (Québec), 3^e édition. 565 p.

Legault, R. 2001. *La réserve écologique Louis-Babel : une grande réserve gérée en partenariat. Portrait de la réserve écologique et bilan de la gestion conjointe du Comité de gestion*. Conseil de bande de Betsiamites, bureau politique et Ministère de l'Environnement, direction du patrimoine écologique et du développement durable. 58 p.

Li, T. et Ducruc, J.-P. 1999. *Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*. Ministère de l'Environnement. 90 p.

Messier, J.-P., Mercier, D. et Viens, D. 2001. *Projet de réserve mondiale de la biosphère : Monts Groulx-Astroblème Manicouagan – Barrage Daniel-Johnson*. Présenté à l'Association touristique régionale de Manicouagan, Baie-Comeau. 71 p.

Ministère de l'Environnement, 1999. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*. 128 p.

Ministère des Ressources naturelles. 2003a. *Les zones de végétation et les domaines bioclimatiques du Québec*. Ressources naturelles Québec. Carte.

Ministère des Ressources naturelles. 2003b. *Les régions écologiques du Québec méridional* (version 3,5). Carte (sous presse).

Premières nations de Mamuitun et Nutashkuan, gouvernement du Québec et gouvernement du Canada 2002. *Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. 88 p.

Rochette, B. et Gingras, A. 2001 *Inventaire aérien de l'île René-Levasseur*. Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 10 p. + annexes.

UICN. 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la

nature avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation.
102 p.

Villeneuve, N., Lavoie, N., Bouchard, A.R. et Bouchard, M. 2001. Les écosystèmes forestiers exceptionnels de la forêt boréale : un patrimoine à découvrir et à partager. *Le Naturaliste Canadien*. Vol 125, No 3. pp.145-156.

SOURCES CARTOGRAPHIQUES

Type de données	Source
Bassin versant	Centre d'expertise hydrique, Ministère de l'Environnement (MENV)
Baux de villégiature	Direction générale de la gestion du territoire public, Ministère des Ressources naturelles (MRN)
Cadre écologique de référence, réserve écologique, unité de relief	Direction du patrimoine écologique et du développement rural, MENV
Écosystème forestier exceptionnel (EFE)	Direction de l'environnement forestier, MRN
Espèces menacées ou vulnérables	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), MENV
Géologie	Avramtchev, L., 1985. La carte géologique du Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources, direction de l'exploration géologique et minérale. Carte n°2000 du DV-84-02; Échelle 1 :1 500 000
Hydrologie, toponymie et réseau de transport	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données topographiques et administratives à l'échelle 1/250000 (BDTA), direction générale de l'information géographique, MRN • Base de Données Topographiques du Québec à l'échelle 1/20 000 (BDTQ), direction générale de l'information géographique, MRN • Base de Données pour l'aménagement du territoire à l'échelle 1/100 000 (BDAT), direction générale de l'information géographique, MRN
Modèle numérique d'élévation	<ul style="list-style-type: none"> • Base de Données pour l'aménagement du territoire à l'échelle 1/100 000 (BDAT), Direction générale de l'information géographique, MRN • Modèle numérique d'élévation à l'échelle 1/250 000. Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada
Municipalité, MRC	Système sur les découpages administratifs à l'échelle 1 / 20 000 (SDA), Direction générale de l'information géographique, MRN
Permis d'exploration minière	Service des titres miniers, MRN
Réserve de castor	Direction des affaires autochtones, MRN
Réserve faunique, ZEC et pourvoirie à droits exclusifs	Société de la faune et des parcs du Québec
S.I.F.O.R.T. Système d'Information FOrrestière par Tesselle, domaine bioclimatique	Direction des inventaires forestiers, MRN
Sentiers et itinéraires privilégiés	Associations touristiques régionales de Manicouagan et Duplessis (Amis des monts Groulx)
Aires communes	Direction de la gestion des stocks forestiers, MRN
Toponymie	Commission toponymique du Québec
Utilisation et occupation du territoire par les Innus de Betsiamites, lot de piégeage	Charest, 2001 et Services territoriaux de Betsiamites

ANNEXE 1 : DÉFINITION DES CATÉGORIES DE L'UICN

Catégorie de l'UICN	Nom de la catégorie	Exemple de statuts en vigueur au Québec
Catégorie I	A - Réserve naturelle intégrale : <i>Aire protégée, administrée principalement à des fins d'étude scientifique.</i>	Réserve écologique
	B – Zone de nature sauvage : <i>Aire protégée, administrée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.</i>	n.d.
Catégorie II	Parc national : <i>Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver les écosystèmes et à des fins récréatives.</i>	Parc national québécois
Catégorie III	Monument naturel / élément naturel marquant : <i>Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.</i>	Refuge d'oiseaux migrateurs
Catégorie IV	Aire gérée pour l'habitat et les espèces : <i>Aire protégée, administrée principalement à des fins de conservation, avec intervention en ce qui concerne la gestion.</i>	Ravage de cerfs de Virginie Aire de mise bas du caribou Habitat floristique
Catégorie V	Paysage terrestre ou marin protégé : <i>Aire protégée, administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.</i>	Paysage humanisé
Catégorie VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées : <i>Aire protégée, administrée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.</i>	Rivière à saumon